

RAPPORT 2024 D'ACTIVITES

Communauté de Communes du Vallespir

CAP D'ONA

**ENTRE ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE ET
ARTISANAT LOCAL**



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

Comme chaque année, le rapport d'activités a pour vocation de détailler le panel des actions menées par la Communauté de Communes du Vallespir, toutes compétences confondues.

Vous en souhaitant bonne lecture,



Inauguration de la brasserie distillerie Cap d'Ona.



Inauguration du Chalet de l'Albère.

SOMMAIRE

2	<i>Le territoire du Vallespir</i>
3	<i>Les compétences de la Communauté de Communes</i>
5	<i>Les instances de décisions</i>
7	<i>Organigramme</i>
9	<i>Organisation de la Communauté de Communes</i>
19	<i>Finances</i>
23	<i>Développement économique</i>
29	<i>Gestion et Valorisation des Déchets</i>
33	<i>Urbanisme</i>
35	<i>Habitat</i>
37	<i>Développement durable</i>
43	<i>Voirie et travaux</i>
45	<i>Pôle petite enfance</i>
49	<i>Pôle enfance jeunesse</i>
57	<i>Commande publique</i>
59	<i>Fourrière animale</i>
61	<i>Maison France Service</i>
63	<i>Contrat local de santé</i>
65	<i>Système d'information géographique</i>
67	<i>École de musique intercommunale</i>
69	<i>Communication</i>

LE TERRITOIRE DU VALLESPIR

L'ensemble du territoire se situe à l'extrême sud du département des Pyrénées-Orientales, dans la vallée du fleuve du Tech. Il est frontalier avec la Catalogne Sud, et en particulier avec la comarca catalane de l'Alt Empordà, dont il est relié par le principal réseau routier en direction de l'Espagne.

Le territoire est également en liaison avec le Haut-Vallespir, les Albères, les Aspres et la plaine du Roussillon.

Les 10 communes offrent leurs possibilités d'accueil, de loisirs et de vie : écoles, commerces, thermalisme, plans d'eau aménagés, circuits de randonnées et un patrimoine historique remarquable.



10

communes

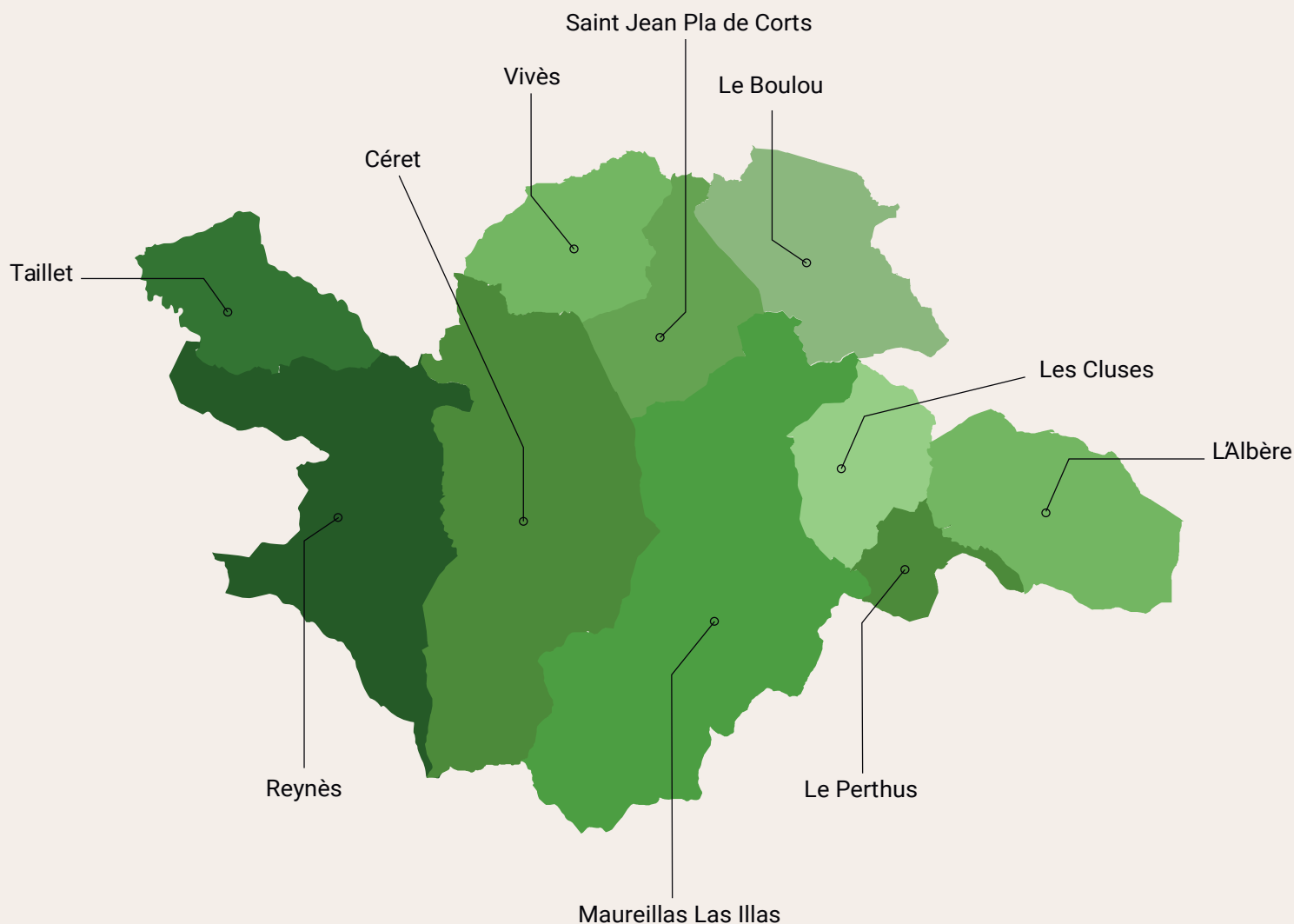


183,93 km²



20 370

habitants



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

- **Actions de développement économique :**

Dans les conditions prévues à l'article L. 4251 - 17 du code général des collectivités territoriales.

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée (au sens de l'article L. 1111-4) avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (l'item 1° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement)

- Entretien et l'aménagement des cours d'eau (tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement), canaux ou plans d'eau (y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau), à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains (l'item 2° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement)

- La défense contre les inondations et contre la mer (l'item 5° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement)

- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**

(définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage)

- **Collecte et traitements des déchets des ménages et déchets assimilés.**

AUTRES COMPÉTENCES

subordonnées à la définition d'un intérêt communautaire et relevant du II de l'article L.5214-16 du CGCT

- **Politique du logement et du cadre de vie** (Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

- **Création, aménagement et entretien de la voirie** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

- **Action sociale d'intérêt communautaire**

- Actions communautaires en matière de petite enfance et enfance jeunesse locale (à l'exclusion des garderies municipales) (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

- **Création et gestion de maisons de services au public** (définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

AUTRES COMPÉTENCES

non subordonnées à la définition d'un intérêt communautaire.

- **Fourrière animale.**

- **Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

- **Développement et identité culturelle du territoire**

- Actions en faveur du développement artistique à l'échelle du périmètre communautaire.



- Actions en faveur du développement artistique à l'échelle du périmètre communautaire (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

- **Grand cycle de l'eau hors GEMAPI** (item 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, SLGRI, PAPI)

- Animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement)
- Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles, dans le cadre de démarches de gestion concertée (du type, Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, PAPI)

Sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille, ces compétences s'expriment notamment comme suit :

- Constituer dans le domaine de l'eau, une instance représentative des communes membres au sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (Pays, SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Comité de Rivière...)

- Répondre aux appels à projet et s'engager dans toutes les procédures contractuelles en lien avec la gestion de l'eau et/ou l'aménagement des cours d'eau du périmètre du Syndicat.

- Assurer le suivi de mise en œuvre et la coordination générale des projets menés dans le cadre du précédent alinéa et, en ce sens, de jouer un rôle actif dans la stratégie territoriale de l'eau engagée.

- Engager à l'échelle du périmètre du Syndicat toute étude répondant à l'objet cité plus haut.

- **Instruction des autorisations d'urbanisme**

- Instruction des actes d'urbanisme sur demandes des communes membres ou en dehors du périmètre communautaire ; les communes demeurant autorité compétente pour la délivrance des actes ; les modalités de cette mission seront précisées par convention avec les communes concernées.

- **Prestation de service et coopération locale**

- La communauté de communes peut conclure des conventions de prestations de services avec des personnes publiques tiers au groupement dans le respect des règles de concurrence.

- Dans le cadre d'une même opération située dans son périmètre ou en dehors de son périmètre où plusieurs maîtres d'ouvrage sont simultanément compétents, la communauté de communes peut, dans le respect des règles de la loi modifiée n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée dite loi MOP, intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué ou de maître d'ouvrage unique pour ses membres ou des tiers institutionnels publics

- En application de l'article L 5211-4-4 du CGCT, la communauté de communes peut être chargée par les communes membres, à titre gratuit et par convention, lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres ou entre ces communes et la communauté de communes, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, et ce, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes et quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées.

- **Élaboration et coordination du Contrat Local de Santé**

- Les Contrats Locaux de Santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, afin d'élaborer une offre de santé de proximité.



15

bureaux



10

conseils
communautaires



199

délibérations

LES INSTANCES DE DÉCISIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite aux élections municipales de 2020, le conseil communautaire se compose de 35 membres et de 5 suppléants, répartis comme suit :

COMMUNES	POPULATION	REPRÉSENTANTS
CÉRET	7 648	12
L'ALBÈRE	66	1 + 1 supp.
LE BOULOU	5 321	9
LES CLUSES	233	1 + 1 supp.
LE PERTHUS	560	1 + 1 supp.
MAUREILLAS LAS ILLAS	2 762	4
REYNÈS	1 244	2
SAINT JEAN PLA DE CORTS	2 258	3
TAILLET	105	1 + 1 supp.
VIVÈS	173	1 + 1 supp.
TOTAL	20 370	35 + 5 supp.

Le Conseil Communautaire est présidé par M. Michel Coste, Maire de Céret.

Le bureau se compose de **10 membres** : le Président et 9 Vice-Présidents qui ont été élus par le conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du CGCT.

Ce sont des instances composées d'élus communaux et intercommunaux qui travaillent les projets en amont des bureaux et conseils communautaires.

Développement économique et tourisme

Vice Président M. François Comes, Maire de Le Boulou.

Enfance jeunesse

Vice Président M. Jean Vila, Maire de Maureillas Las Illas.

Transition énergétique

Vice Président M. Guy Gatounes, Maire de Reynès.

Gestion et valorisation des déchets

Vice Président M. Robert Garrabé, Maire de St Jean Pla de Corts.

Voirie, travaux

Vice Président M. Jacques Arnaudies, Maire de Vivès.

Agriculture, forêt et liège

Vice Président M. Alain Raymond, Maire de Taillet.

Habitat - accès services publics - santé

Vice Président M. Thierry Thadée, Maire de Le Perthus.

Mobilité et tourisme vert

Vice Président M. Marc de Besombes Singla, Maire de l'Albère.

Aménagement du territoire et GEMAPI

Vice Président M. Alexandre Puignau, Maire de Les Cluses.



6

AMBITIONS POUR Le Vallespir

1 | LE VALLESPİR, UNE TERRE D'ACCUEIL POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS



4 | UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ, À PRÉSERVER ET À ACCOMPAGNER



2 | UN TERRITOIRE ACCESSIBLE, DES MOBILITÉS À FLUIDIFIER



5 | UNE TERRE DE LIENS À RENFORCER

3

UN TERRITOIRE QUI ENTREPREND ET INNOVE, À FAIRE CONNAÎTRE



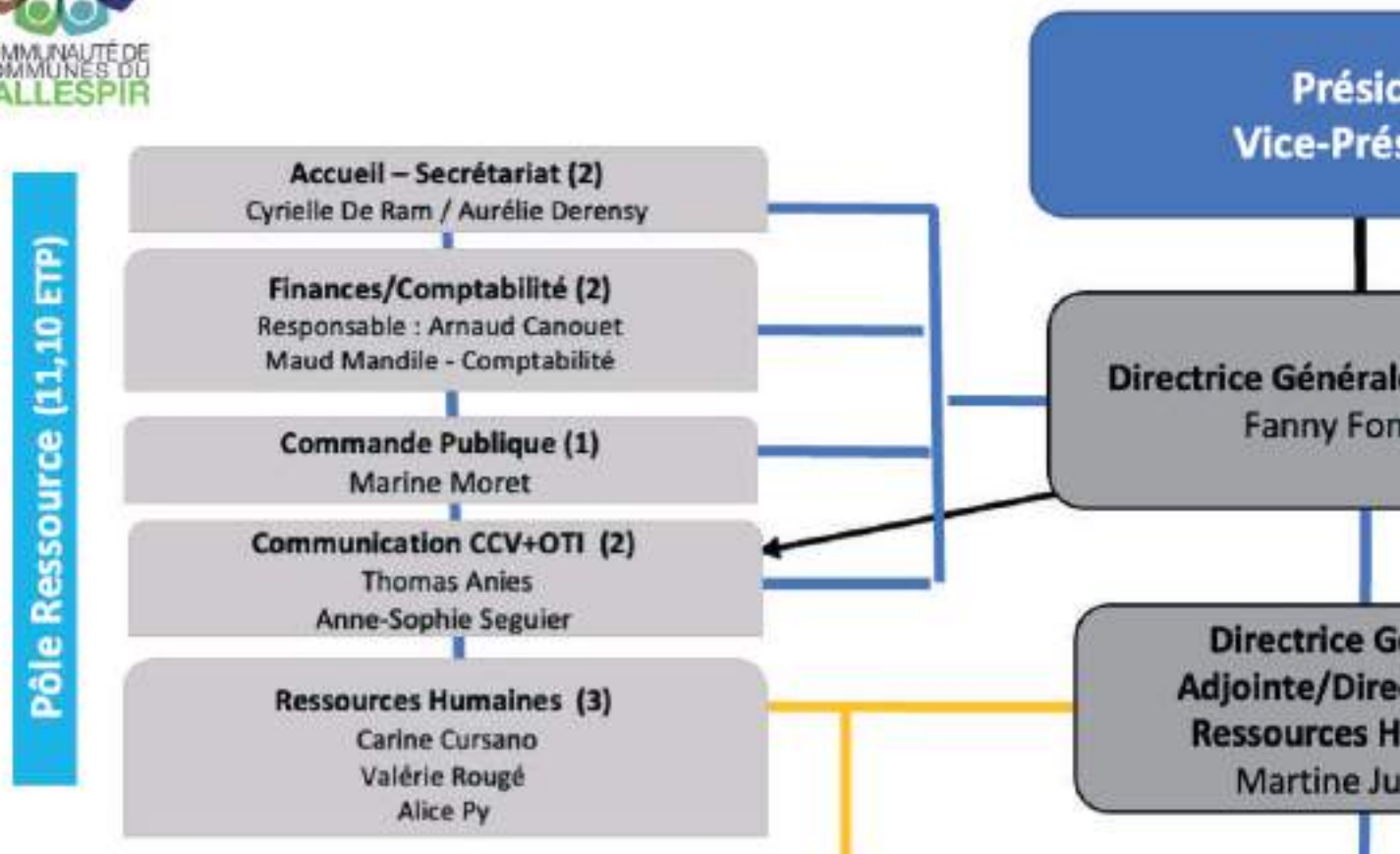
6

UN TERRITOIRE RICHE ET SENSIBLE, À PROTÉGER ET À ACCOMPAGNER FACE AUX CHANGEMENTS



Novembre 2024

Approbation en Conseil Communautaire à l'unanimité du projet de territoire



ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (58,91 agents ETP)

POLE COHESION SOCIALE

Directrice : Martine Justafré - DGA

Coordonnateur pôle cohésion sociale chargé coopération CTG

Petite Enfance
(26,40 ETP)

Coordonnatrice
Céline Pouzoulet

Direction Crèches
Agents de Crèches

Relais Petite Enfance (RPE)

Enfance
(30,51, ETP)

Coordonnatrice
Carine Malecamp

Extra-scolaire-périscolaire
ALSH
Périscolaire

Jeunesse
(1 ETP)

Coordonnateur
Thomas Simonetti

Accueil Ado
Point Info Jeunes
Coordonnateur séjours

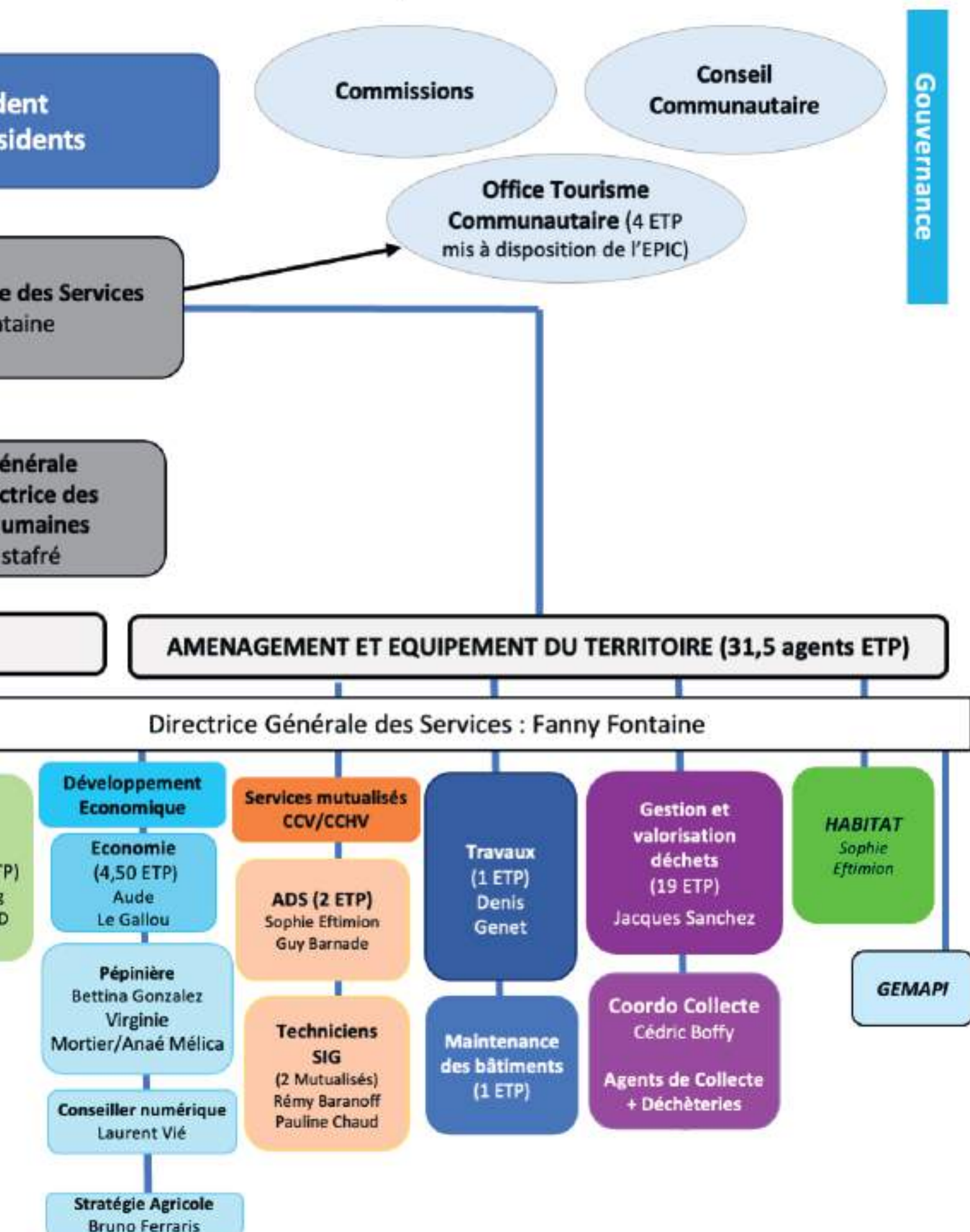
Contrat Local de Santé
(1 ETP)
Amélie Magne

France Services Accès aux droits (1ETP)
Thomas SIMONETTI

Ecole de musique

Mobilité Durable (2 ETP)
Odessa Roitg
Alice BRICARI

Services de la CCV – 2024





121

agents employés par
la collectivité
au 31 décembre 2024

51

Fonctionnaires

23,1

taux d'absentéisme pour
motif médical compressible

2

Accidents de travail

4 671 874€

charges de personnel

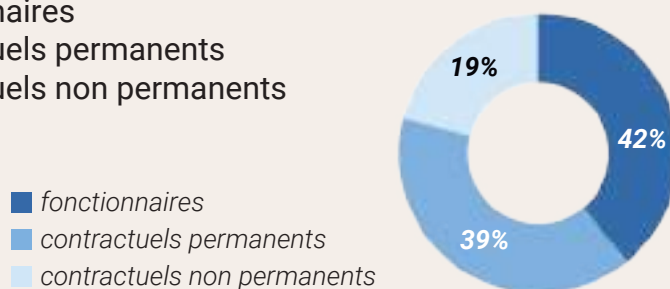
ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

EFFECTIFS

121 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > **51** fonctionnaires
- > **47** contractuels permanents
- > **23** contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

2 ^{2%}
Part des emplois aidés
(tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

70,4%

Nombre de CDI

14 ^{30%}
Part des CDI
(tous contrats)

**Nombre d'emploi saisonnier ou
accroissement**

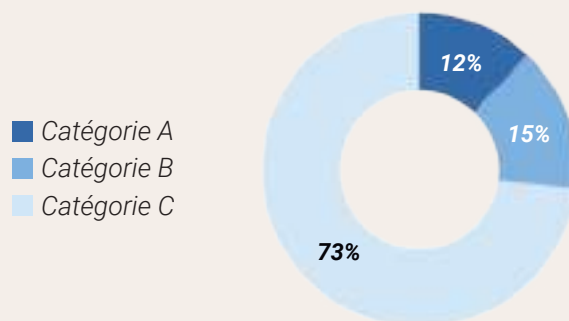
13 ^{11%}
Part des saisonniers (tous contrats)

CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

Répartition par filière et par statut

FILIERE	TITULAIRE	CONTRACTUEL	ENSEMBLE
Administrative	33%	4%	19%
Technique	35%	11%	23%
Sportive	2%		1%
Sociale	12%	28%	19%
Médico-sociale	0%	4%	5%
Animation	12%	53%	32%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie

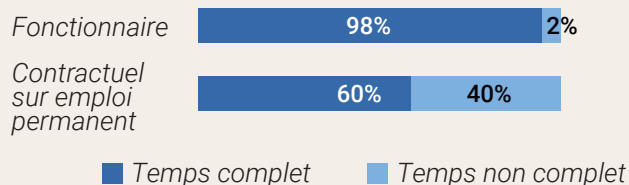


Les principaux cadres d'emplois

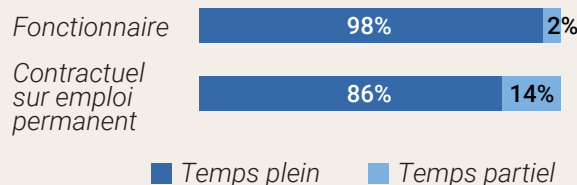
CADRES D'EMPLOI	% D'AGENTS
Adjointes territoriales d'animation	28%
Agents sociaux	13%
Adjointes techniques	12%
Adjointes administratifs	11%
Agents de maîtrise	8%

TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERMANENTS

Répartition des agents à temps complet ou non complet



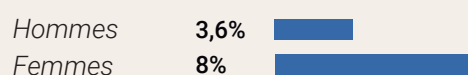
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

FILIERE	FONCTIONNAIRE	FILIERE	CONTRACTUEL
Médico-sociale	33%	Animation	60%
		Sociale	31%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



PYRAMIDE DES ÂGES

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	45,3
Contractuels sur emploi permanent	37,9
Emplois permanents	41,8

Pyramide des âges

65 ans et plus

60 à 64 ans

55 à 59 ans

50 à 54 ans

45 à 49 ans

40 à 44 ans

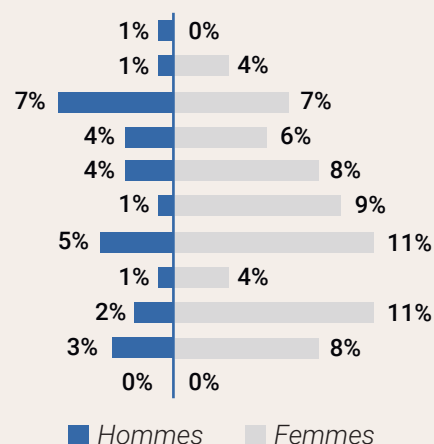
35 à 39 ans

30 à 34 ans

25 à 29 ans

20 à 24 ans

moins de 20 ans

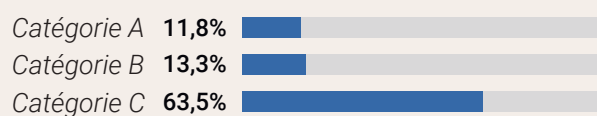


ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RÉMUNÉRÉ

102,7 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

- > 48,2 fonctionnaires
- > 40,3 contractuels sur emplois permanents
- > 14,2 contractuels sur emplois non permanents

Répartition des ETPR permanents par catégorie



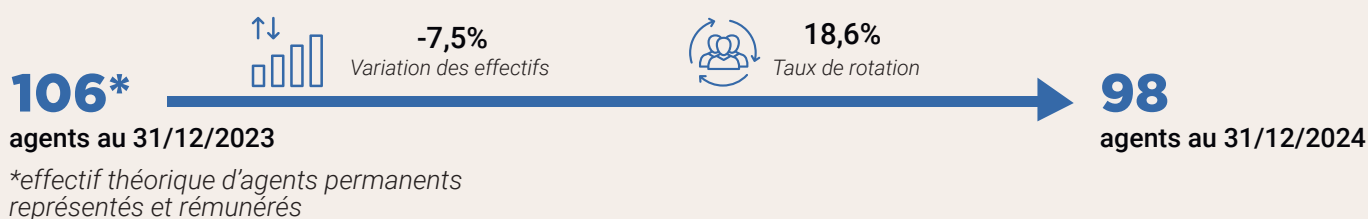
POSITION PARTICULIÈRES

5,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- > 1 agent en congés parental
- > 2 agents en disponibilité
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > 1 agent détachés au sein de la collectivité

MOUVEMENTS

Évolution des effectifs permanents



23 départs



principaux motifs

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	87%
Congés parental	4%
Départ à la retraite	9%

15 arrivées



principaux motifs

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	67%
Remplaçants	7%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	13%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	7%
Voie de mutation	7%

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Part des agents avec avancement d'échelon

51%

Part des agents avec avancement de grade

11,8%

Part des agents avec promotion interne

0%

> Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité.

> **Aucune** procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

1 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	0	1
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

> **Aucune** sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires.

> **Aucune** sanction prononcée à l'encontre de contractuels.

BUDGET ET RÉMUNÉRATION

> Les charges de personnel représentent 28% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	16 550 542€	Charges de personnel*	4 671 874€	➔	Soit 28,23% des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	------------	---	--

*montant global

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

rémunération annuelle brute

2 744 633€

Rémunération statutaire	2 176 083€
Primes	492 211€
SFT	13 538€
HSC	39 835€
NBI	22 966€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 990€	S	36 684€	S	30 799€	S
Animation	-	-	S	28 531€	26 838€	25 879€
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	S	-	S	S	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	33 063€	S	-	-	26 549€	27 538€
Sportive	-	-	S	-	-	-
Technique	S	-	38 115€	-	31 177€	29 933€
Moyenne toute filière	45 330€	33 928€	34 451€	30 155€	30 118€	26 855€

> La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **17,93 %**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaire	19,96%
Contractuels sur emploi permanent	15%
Emploi permanent	17,93%

> Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

> Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

> 2 266,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

> La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents

> 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 501€	631€	6%	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Catégorie B	5 911€	622€	10%	8 184€	801€	9%	4 474€	722€	14%	S	S	S
Catégorie C	3 692€	723€	16%	3 979€	617€	13%	2 731€	544€	17%	3 280€	390€	11%

ABSENCES

> En moyenne, **23,1 jours** d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

> En moyenne, **11,4 jours** d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS	ENSEMBLE AGENTS PERMANENTS	CONTRACTUELS NON PERMANENTS
Taux d'absentéisme "compressible"*	6,33%	3,13%	4,80%	0,76%
Taux d'absentéisme médical**	8,30%	3,13%	5,82%	0,76%
Taux d'absentéisme global***	8,78%	4,20%	6,59%	1,33%

* maladies ordinaires et accidents de travail

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

** toutes absences pour motif médical

*** toutes absences y compris maternité, paternité et autre

> **46,28%** des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

ACCIDENTS DU TRAVAIL

> 2 accidents du travail déclarés

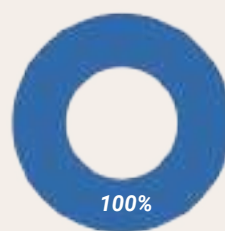
2 accidents du travail pour 100 agents permanents

8 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident



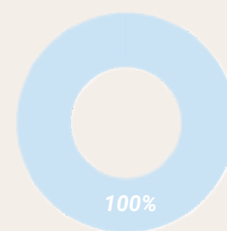
■ Service

■ Trajet



■ Hommes

■ Femmes



■ Catégorie A

■ Catégorie B

■ Catégorie C

> **100%** des accidents du travail concernent la filière Technique

HANDICAP

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs

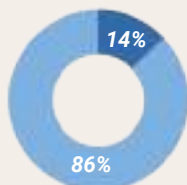
Nombre de BOETH sur emploi permanent

7

7,1%
Part des BOETH sur
emploi permanent

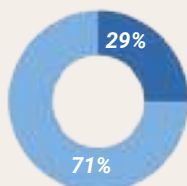
Genre

- Femmes
- Hommes



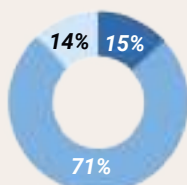
Statut

- Contractuel permanent
- Titulaire



Catégorie

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

> 2 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 0€

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie**

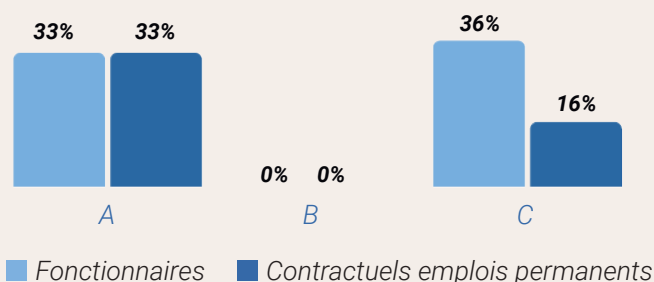


FORMATION

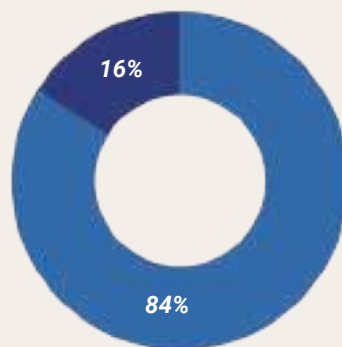
> 22% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 14,5% Hommes 41,4%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Répartition selon le type de formation



- Formation d'intégration
- Formation de professionnalisation

Préparation aux concours et examens : 0%
Formation personnelle : 0%
Formation de perfectionnement : 0%

> Le budget consacré à la formation est de **43 005€**

> Nombre moyen de jours de formation par agent permanent **0,3 jour**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	56,4%
Autres organismes	32,2%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	11,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	0%

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	64%
Autres organismes	36%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALES COMPLÉMENTAIRES

> Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	232€
Nombre de bénéficiaires	-	45

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

RELATIONS SOCIALES

> La collectivité a été concernée par des grèves

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	0
CCP	0

> La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

ÉVOLUTIONS ET DÉCISIONS MARQUANTE DU PÔLE RH

Versement de la Prime Pouvoir d'Achat 2024

Dans le cadre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat, une prime exceptionnelle a été instaurée en 2024 pour les agents de la fonction publique territoriale. Cette prime, attribuée de manière dégressive selon le niveau de rémunération, vise à soutenir les agents percevant une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant de la prime peut aller jusqu'à 800 euros et a été versé en une seule fois au second semestre 2024. La collectivité s'est conformée au cadre réglementaire défini par décret et a assuré le versement automatique de cette aide aux agents éligibles.

Mobilités :

- **Interne** : Deux mouvements internes ont été enregistrés cette année : S. Marin, auparavant au service de la collecte, et P. Martinez, en poste à la crèche, ont tous deux rejoint la déchetterie. Ces évolutions traduisent une adaptation des ressources humaines aux besoins des services et aux souhaits de mobilité des agents.

- **Externe** : Un mouvement externe est à noter au 1er janvier 2024, avec l'arrivée de Mme J. Liénard en qualité de directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTIV)

Modification du Régime Indemnitaire du personnel :

- Lors de la réunion du Comité Social Territorial (CST) du 1er avril 2024, une évolution du régime indemnitaire (IFSE) pour les postes à temps non complet a été actée. Désormais, les agents dont la quotité de travail est inférieure ou égale à 17/35 percevront 50 % de l'IFSE. À l'inverse, ceux occupant un poste à temps non complet mais avec une quotité supérieure à 17/35 bénéficieront du versement intégral de l'IFSE (100 %). Cette mesure vise à harmoniser les pratiques et à mieux reconnaître l'engagement des agents à temps non complet significatif.

- Par ailleurs, une revalorisation progressive de l'IFSE a été engagée pour les agents du pôle Gestion et Valorisation des Déchets (GVD). Ce réajustement s'est étalé sur deux ans, avec une première augmentation intervenue au 1er janvier 2024, suivie d'un second ajustement effectué au 1er janvier 2025. Cette démarche s'est inscrite dans une volonté de valoriser la technicité des missions exercées et l'implication des agents du pôle.

- Une revalorisation de l'IFSE a également été mise en œuvre au bénéfice des agents dont le montant perçu était inférieur au nouveau plancher fixé par la collectivité. Cette mesure vise à garantir une équité de traitement entre les agents occupant des fonctions comparables et à aligner les montants versés sur des niveaux plus cohérents avec les responsabilités exercées.

- Une réévaluation de l'IFSE a également été engagée en faveur des agents dont le montant n'avait pas été revu depuis 2019. Cette actualisation vise à reconnaître l'évolution des missions, l'ancienneté dans les fonctions et à ajuster le régime indemnitaire aux réalités actuelles des postes concernés.

Télétravail :

À l'issue de l'expérimentation menée tout au long de l'année 2023, le télétravail a été officiellement mis en place au sein de la collectivité. Cette décision a été validée lors de la séance du CST en date du 30 septembre 2024. Ce nouveau mode d'organisation vise à améliorer les conditions de travail des agents tout en maintenant la continuité et la qualité du service public.

Protection sociale complémentaire :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire, la collectivité a décidé d'adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 66 pour la garantie complémentaire. Cette adhésion prendra effet à compter du 1er janvier 2025, permettant aux agents de bénéficier d'une participation financière de l'employeur à leur contrat de prévoyance.

Prime mobilité :

Dans le cadre de la politique de transition écologique et de soutien aux mobilités alternatives, la collectivité a décidé, lors de la séance du CST du 25 novembre 2024, de mettre en place le forfait mobilité durable à compter du 1er janvier 2025. Ce dispositif permet aux agents utilisant un mode de transport doux (vélo, covoiturage, etc.) pour leurs trajets domicile-travail de bénéficier d'une prime annuelle. Le montant de cette prime varie selon le nombre de jours de recours à ces modes de déplacement : 100 € pour 30 à 59 jours, 200 € pour 60 à 99 jours, et 300 € pour plus de 100 jours.

Modification du règlement intérieur :

À l'issue de la séance du CST du 16 décembre 2024, une modification du règlement intérieur a été adoptée. Cette mise à jour porte sur plusieurs points : l'organisation du pôle (GVD), avec une clarification des missions et de la répartition des responsabilités ; la révision du barème de remboursement des frais professionnels, afin de mieux refléter les coûts réels engagés par les agents ; ainsi que des précisions apportées au règlement de formation, notamment sur les modalités de demande et de prise en charge des actions de formation. Ces évolutions visent à renforcer la clarté, l'équité et l'efficacité du cadre de travail des agents.

Reprise en régie :

Un travail préparatoire important a été mené en 2024 en vue de la reprise en régie de la MJC du Boulou et du centre de loisirs associatif de Céret. Cette démarche, qui prendra effet au 1er janvier 2025, vise à assurer une meilleure continuité du service public sur le territoire, en harmonisant les pratiques de gestion, en sécurisant les conditions d'accueil des usagers, et en garantissant une meilleure lisibilité pour les familles. Cette reprise implique notamment l'intégration progressive des personnels concernés au sein de la collectivité, dans le respect des dispositions légales et des engagements pris.



PERSPECTIVES 2025

- Mise en place de la protection sociale prévoyance.
- Étude et mise en place de la protection santé applicable au 1er Janvier 2026.
- Réorganisation du pôle Enfance Jeunesse.
- Changement de direction (DGA).
- Modification du maintien des primes et indemnités en cas d'absence pour raison de santé à compter du 1er Juillet 2025.
Maintien du régime indemnitaire à hauteur de 33% pour les congés de longue maladie (CLM) et congés de grave maladie (CGM) pour la première année et 60% pour les 2ème et 3ème années.
- Mise en application de la Loi de finances du 14 février 2025.



3,2M €

de capacité
d'autofinancement
brute



2,6 années

de capacité de
désendettement
(seuil d'alerte : 10-
12 ans)



0

augmentation des
taux d'impôts

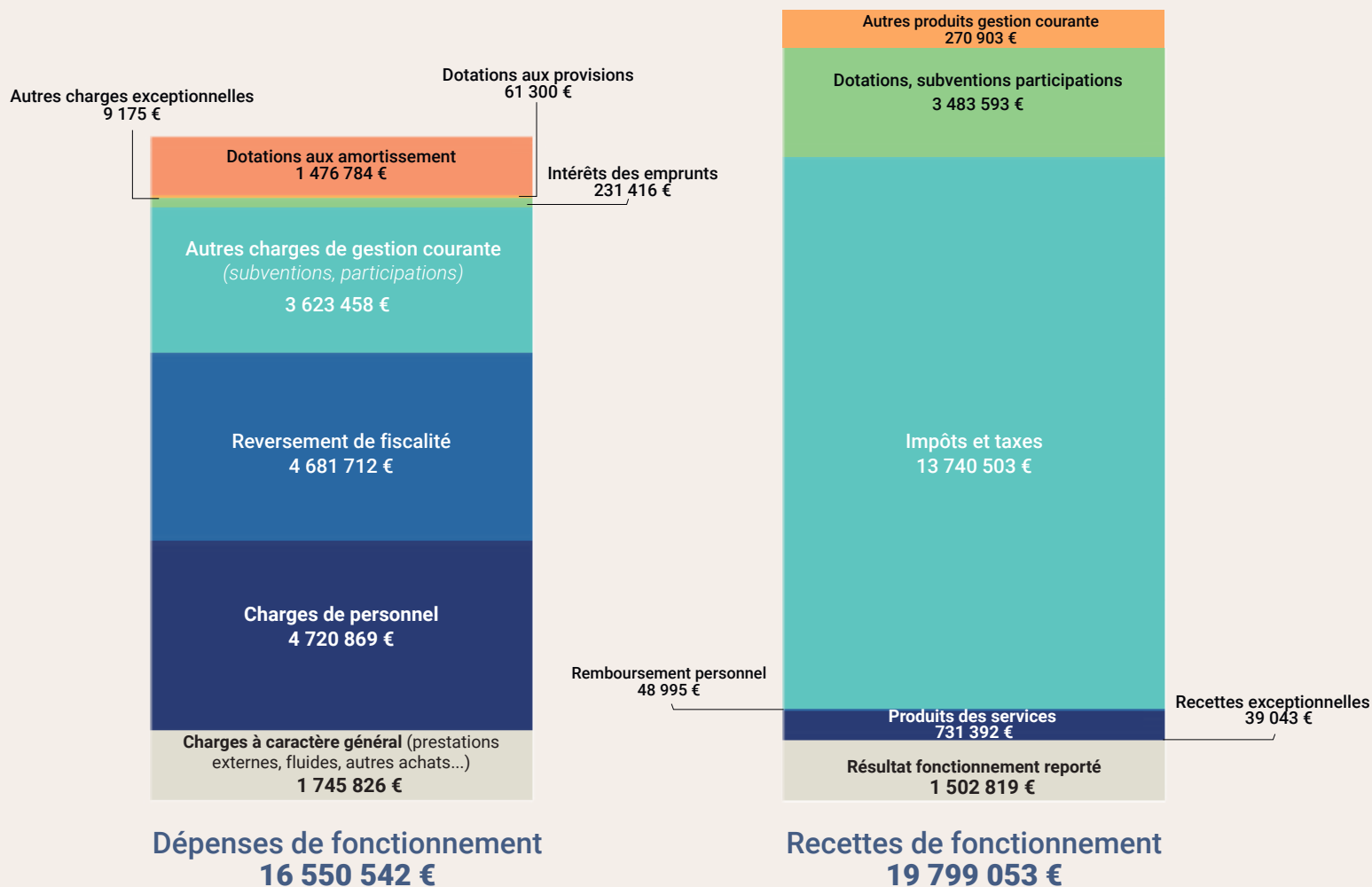
FINANCES - COMPTABILITÉ

Le service Finances – Comptabilité élabore, avec les autres services, les **6 budgets annuels** soumis au Conseil Communautaire, en distinguant fonctionnement (services courants) et investissement (patrimoine). Ces budgets doivent être équilibrés. Il gère ensuite le paiement des factures, le versement des subventions et l'encaissement des recettes issues des services aux usagers, dans le respect des crédits et procédures en vigueur.

FONCTIONNEMENT 2024

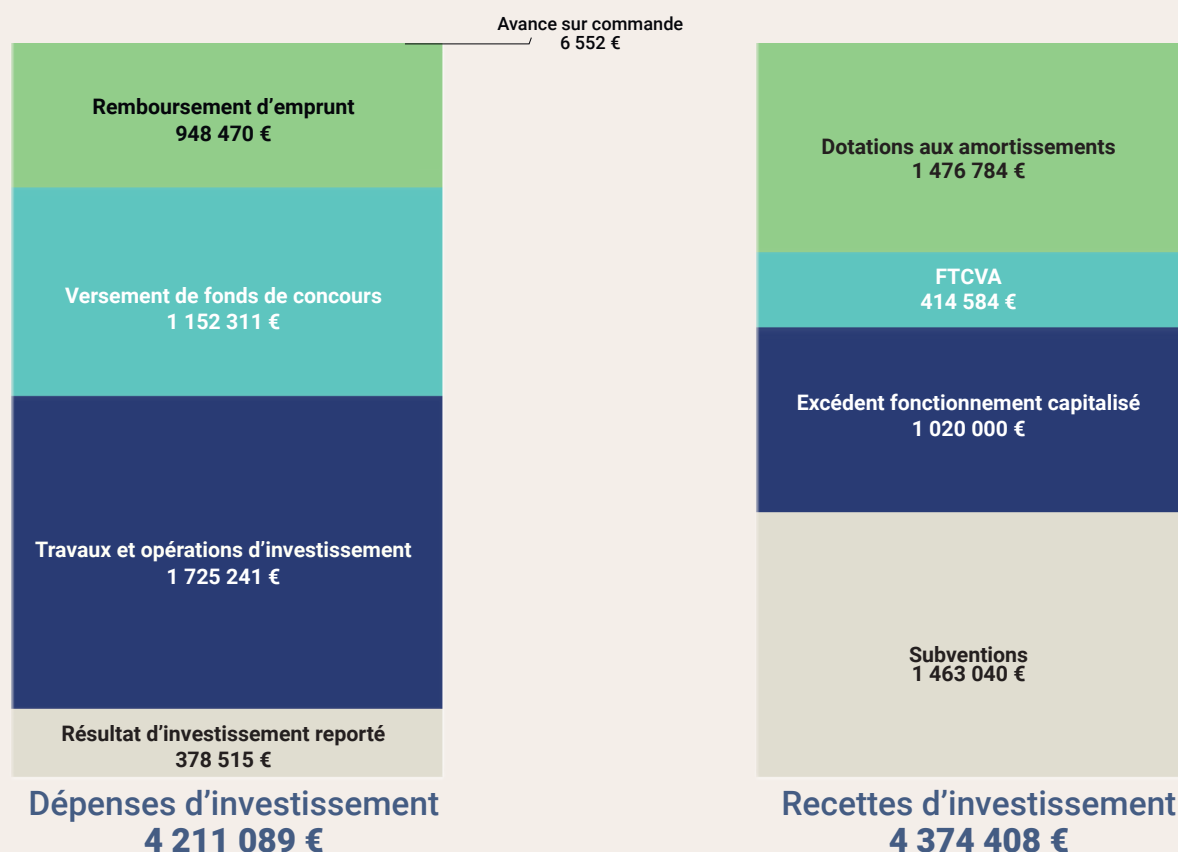
En 2024, le budget principal affiche un **résultat de fonctionnement de +3,249 M€** et **une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 3,222 M€**, en **hausse de 50 % par rapport à 2023**. Cette amélioration provient de financements externes accrus (notamment de la CAF) et d'économies réalisées (réorganisation du service déchets). La CAF brute, essentielle pour rembourser les emprunts et financer les investissements, fait l'objet d'un suivi attentif par le service Finances – Comptabilité.





INVESTISSEMENT 2024

En 2024, le budget d'investissement dégage un **résultat de +163 k€**. Les 1,732 M€ de dépenses d'équipement concernent surtout la voirie, la construction du pôle collecte et la requalification du chalet de l'Albère. Les **subventions aux communes atteignent 1,152 M€**, et aucun nouvel emprunt n'a été contracté.



BUDGETS ANNEXES

5 budgets annexes.

3 pour les parcs d'activités économiques de Céret et du Boulou.

1 pour la pépinière d'entreprises Vall'up

1 pour reconversion de la friche Sainte Marguerite de Céret en brasserie de bières artisanales biologiques, exploité depuis le printemps 2024 par l'entreprise Cap d'Ona.

PERSPECTIVES 2025

- Présentation, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 3 mars 2024, du plan d'investissement pour les 8 prochaines années, en adéquation avec le Projet de Territoire et la capacité d'autofinancement prévisionnelle de la collectivité.
- Maintien de l'objectif « 0 emprunt » pour se donner toutes les capacités de répondre aux enjeux du Projet de Territoire du prochain mandat, et notamment celui lié à la réalisation de l'espace aquatique intercommunal.
- Baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



813
20

11 701
25
379



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Service Développement Economique, aujourd'hui connu sous le nom de « Vall-Up » est le service œuvrant à l'aide à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire. Elle compte 6 agents : une responsable du service, une chargée d'accueil et référente entreprises, un conseiller numérique aux entreprises, un chargé de mission agriculture et forêt, une animatrice de la pépinière d'entreprises et une cheffe de projet « Petites Villes de Demain ».

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- 6ème rencontre inter-entreprises et 5 ans de Vall-Up.
- Nouveau partenariat : UPVD PEPITE LR.
- Lancement des «Rendez-Vous de Vall-Up»



LES ÉLUS DE LA COMMISSION



11 réunions de la commission développement économique



3 réunions de la commission agriculture et forêt



3 éducteurs sur la thématique de l'eau à Montpellier, l'entreprise EDOM SUD, l'entreprise STERIMED

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les Rendez-Vous de Vall-Up

lancés le **30 janvier 2024**

30 évènements : **21** ateliers, **6** afterwork et **3** petits-déjeuners

239 participants

Accueil des porteurs de projets

NUMÉRIQUE

85 suivis individuels

INNOVATION

14 porteurs de projets en 2024

secteurs d'activités variés :
environnement, énergies renouvelables,
artisanat, numérique et l'économie sociale
et solidaire.

Coaching individuels

6 thématiques :

stratégie financière, stratégie commerciale, stratégie marketing, posture entrepreneuriale, aspects juridiques et projets entrepreneuriaux collectifs



Hébergement à Vall-Up

82.5% de taux d'occupation global

75% des hébergés avaient le statut «pépinière»

25% des hébergés avaient le statut «hôtel d'entreprises»

APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

ATELIER DE TRANSFORMATION MUTUALISÉ

Mutualisé à l'échelle d'un territoire élargi à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée (CCV, CCHV, CCACVI, CCA)



19 producteurs intégrés dans le collectif élargi.

250 m2 de surface pour le futur atelier.

80T poids optimal des apports à effectuer à l'atelier de transformation pour en assurer la rentabilité économique.

CLUBS D'ENTREPRISES

3 réunions du «CLUB LE BOULOU HUB INTERMODAL EUROPEEN»

5 entreprises logistiques membres.

Réflexion autour d'enjeux logistiques, environnementaux et économiques.



DISPONIBILITÉ FONCIÈRE DANS LES PAE (PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

3 parcelles vendues

6 parcelles disponibles dont 4 réservées

Clôture de la commercialisation du
lotissement Tech Oulrich III



LOCAL COMMERCIAL - RUE ARAGO AU BOULOU

Seconde chance propose la vente de vêtements de seconde main depuis août 2024, sous bail précaire de 12 mois renouvelable.

FRELONS ASIATIQUES

94 nids neutralisés sur le territoire la CCV en 2024 par notre partenaire «SOS GUÊPES»



STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ ET DE PARTENARIAT

5 ANS DE VALL-UP

150 entreprises et partenaires du département, présents.

Mise en lumière des actions réalisées ces 5 dernières années.

L'opportunité de créer des synergies, développer des nouveaux projets et renforcer les réseaux professionnels.





LES TROPHÉES DE L'ÉCONOMIE

Ce concours valorise l'engagement des entreprises du Vallespir dans trois catégories + le prix du public.

Lauréat «Commerce de proximité»

Boucherie Lambert au Boulou

Lauréat «Promotion du territoire»

Le Aloha Camping Club à Reynès

Lauréat «Qualité de vie au travail»

EDOM SUD au Boulou

Lauréat Prix du public

Éloi Bellier à Céret et Montbolo



FORUM OSEZ L'ENTREPRISE

Coorganisé par Vallup et le Cap Entrepreneurial de la CCACVI s'est tenu le 25 avril 2024 à Saint Jean Pla de Corts.

+ de 100 visiteurs

+ de 30 partenaires



PARTENARIAT AVEC PEPITE-LR

Partenariat stratégique avec le Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat en Languedoc-Roussillon. Le but : accompagner les étudiants-entrepreneurs dans le développement de leurs projets tout en identifiant en amont les futurs porteurs de projet pouvant intégrer la pépinière.





COPIL VALL-UP ET REVUE DE PROJET

30 partenaires réunis pour le comité de pilotage

L'**objectif** est de faire le bilan de l'année, sur les porteurs de projet accompagnés et hébergés, les événements, les nouveaux partenaires, les finances et les perspectives d'avenir.

La revue de projet est destinée à auditer les porteurs de projets accompagnés depuis au moins 1 an.

L'objectif : évaluer la progression, faire le point et déterminer les besoins futurs.

COPIL NUMÉRIQUE

Comité de pilotage «**Inclusion numérique des TPE du Vallespir**»

Priorités : passage à la facturation électronique, intégration de l'IA et sensibilisation à la cybersécurité.

Partenaires : chambre des experts-comptables, Conseil Départemental, collectif Cybermoi/s, gendarmerie, INPI, Urssaf, France Travail, Banque des Territoires...

PERSPECTIVES 2025

- Finalisation de la maîtrise d'œuvre de l'extension du PAE Tech Oulrich à Céret et du PAE En Cavaillès.
- Consolidation du projet d'atelier de transformation mutualisé.
- Lancement de la boutique des producteurs et de la pépinière Vall-Up Agritech.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Le dispositif PVD est un programme de l'État destiné aux petites villes de moins de 20 000 habitants. Il fournit des outils pour accompagner les territoires dans les grandes transitions (économique, écologique, numérique, démographique) et s'inscrit dans le plan de relance. Un agent est mis à disposition pour accompagner les communes du Boulou, Céret et la Communauté de Communes du Vallespir.

CADRE DE VIE

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES & MOBILITÉS

À Céret, des aménagements ont suivi le plan de circulation : bornes en centre-ville, arrêt près de l'école Miro et traversée piétonne à l'entrée de la ville.

Au Boulou, la police municipale du centre-ville a été modernisée et une étude de faisabilité pour l'extension du parc de vidéoprotection a été lancée.

SANTÉ

À Céret, un centre médical municipal a été créé avec l'installation de trois médecins.

CULTURE / PATRIMOINE

Soutien aux communes de Céret et du Boulou pour maintenir une activité de cinéma de proximité : étude de faisabilité à Céret et reprise en régie avec ouverture au spectacle vivant au Boulou.

Soutien à la commune pour la reprise des Arènes, avec partage d'expérience et échanges avec les cofinanceurs sur l'avenir du site.

Restauration du retable maître autel dédié à Saint Ferréol.

COMMERCES

Appui à la Communauté de Communes pour définir une stratégie de revitalisation des commerces en centre-ville.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS :

Lancement de la réhabilitation thermique de l'école élémentaire du Boulou (18 mois de travaux sur 3 400 m²) et accompagnement de Maureillas pour la rénovation de l'école Pianelli et du périscolaire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Modernisation de l'éclairage public à Céret et au Boulou avec le remplacement de 1 000 candélabres, soit environ 25 % des deux parcs.

RENATURALISATION

Création de zones de verdure en centre-ville : aménagements à Céret (avenues De Gaulle et Clemenceau, cour de l'école Miro) et au Boulou (îlot de fraîcheur Maratrat, aménagements paysagers le long du Tech), pour un total de près de 8 000 m².

PRÉSERVATION DE L'EAU

Lancement des travaux pour la réutilisation des eaux usées traitées au Boulou et début d'une étude de faisabilité à Céret.

Réfection et modernisation de plus de 600 mètres de réseaux humides à Céret.

Soutien aux communes dans la réflexion sur l'intégration de l'eau dans les futurs aménagements et services à la population.

	PROJETS ACCOMPAGNÉS	VALEUR TOTALE ESTIMÉE (HT)	VALEUR TOTALE DES COFINANCEMENTS DEMANDÉS	EN PLUS	VALEUR TOTALE ESTIMÉE (HT)
2024	19 (déclinés en 39 dossiers)	4,8 millions d'€	3,3 millions d'€	4	12,7 millions d'€

PERSPECTIVES 2025

Thématiques de travail pour l'année 2025 :

- Les solutions et adaptations au changement climatique.
- La place de l'eau dans les villes PVD sous toutes ses formes.
- La culture et le sport comme vecteur d'attractivité et de bien-être.
- Politique locale du commerce et de l'habitat pour le centre-ville.
- Le numérique et le monde rural.



+ 2,37%

d'ordures
ménagères
collectées par
rapport à 2022



16,7 T

de déchets évités
par an grâce au
compostage



- 3%

de déchets
ménagers
recyclables
collectés par
rapport à 2022

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le service de gestion et valorisation des déchets assure la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets des particuliers et professionnels, contribuant à la propreté, à la protection de l'environnement et à un mode de vie durable. Les déchèteries, ouvertes à tous, facilitent le tri, le recyclage et la lutte contre les dépôts sauvages. Ensemble, ils sont essentiels pour un territoire propre et responsable.

CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPAUX INDICATEURS

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉS (OMR)

Depuis le 1er juillet 2023, la collecte des OMR se fait en apport volontaire sur tout le territoire, tandis que les gros producteurs sont collectés en porte-à-porte avec redevance spéciale. Le déploiement des colonnes aériennes est désormais achevé.

5 963 T OMR ont été collectées, soit une hausse de 141 T par rapport à 2023.

soit une hausse de 2,37 %

Cela représente environ 287 kg/hab./an. contre 277.43 kg/hab./an en 2023.

DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLE (DMR) TRI SÉLECTIF

1 196,77 T de DMR ont été collectées.
soit une hausse de 0.43 %

VERRE

La collecte du verre est assurée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

773,70 T de Verre ont été collectées.
soit une baisse de -2,56 % par rapport à 2023.
par le prestataire privé Vial, mandaté par le SYDETOM 66

RÉPARTITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

	OM	EMR	VERRE	TOTAL	SÉLECTIF	PERFORMANCE
2018	6337,14 T	1208,69 T	770,00 T	8 315,83 T	1 978,69 T	23,79%
2019	6118,70 T	1255,07 T	823,17 T	8 196,94 T	2 078,24 T	25,35%
2020	6147,58 T	1171,59 T	798,21 T	8 117,38 T	1 969,80 T	24,27%
2021	6317,00 T	1245,00 T	853,00 T	8 415,00 T	2 098,00 T	24,93%
2022	6121,35 T	1227,19 T	813,73 T	8 162,27 T	2 040,92 T	25,00%
2023	5822,36 T	1191,61 T	793,52 T	7 807,49 T	1 985,13 T	25,43%
2024	5963,51 T	1196,77 T	773,70 T	7 933,98 T	1 970,47 T	24,84%

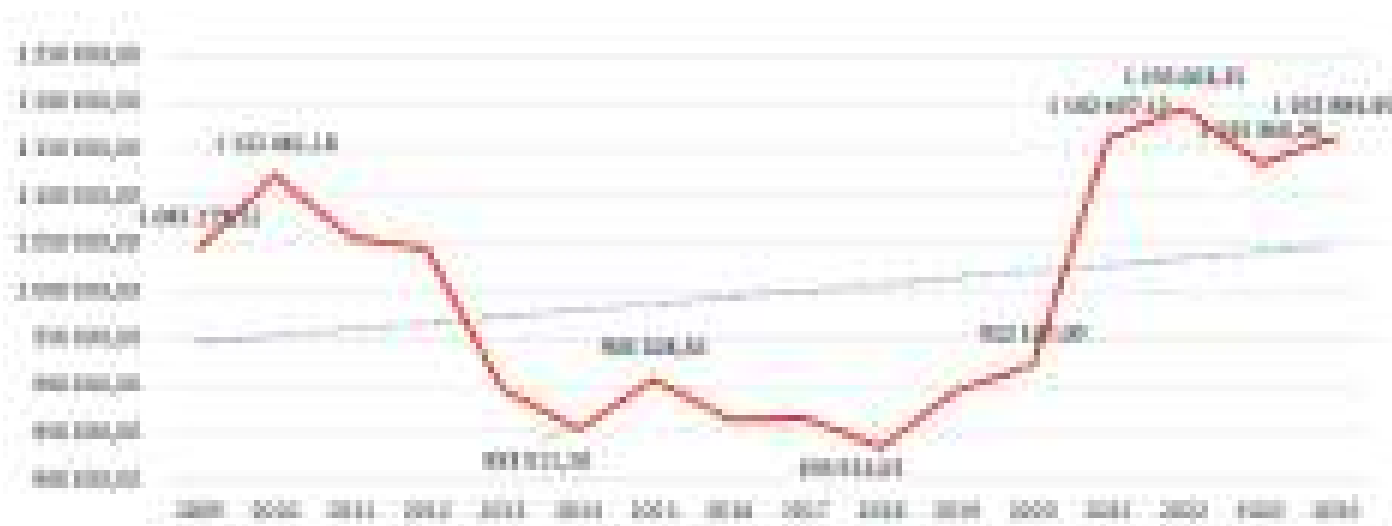
Baisse du taux de performance à 24.48 % contre 25.43% en 2023

INDICATEURS FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et des recettes du service



Variation du coût du traitement des Ordures Ménagères



ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMPOSTAGE POUR LES PARTICULIERS

268 composteurs distribués aux foyers, contre 182 en 2023 (partenariat CCV et le SYDETOM)

COMPOSTAGE DE QUARTIER

Le compostage de quartier permet aux habitants sans jardin d'utiliser des plateformes partagées. En 2024, **deux nouvelles stations** ont été installées à Taillet et Vivès.

COMPOSTAGE COLLECTIF

Cette action vise à équiper des établissements recevant du public (cantines, maisons de retraite...) pour détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères.

14 plateformes de compostage couvrant l'ensemble des HLM (274 log.)

10 plateformes de compostage

Depuis 2010 : 2 385 composteurs distribués

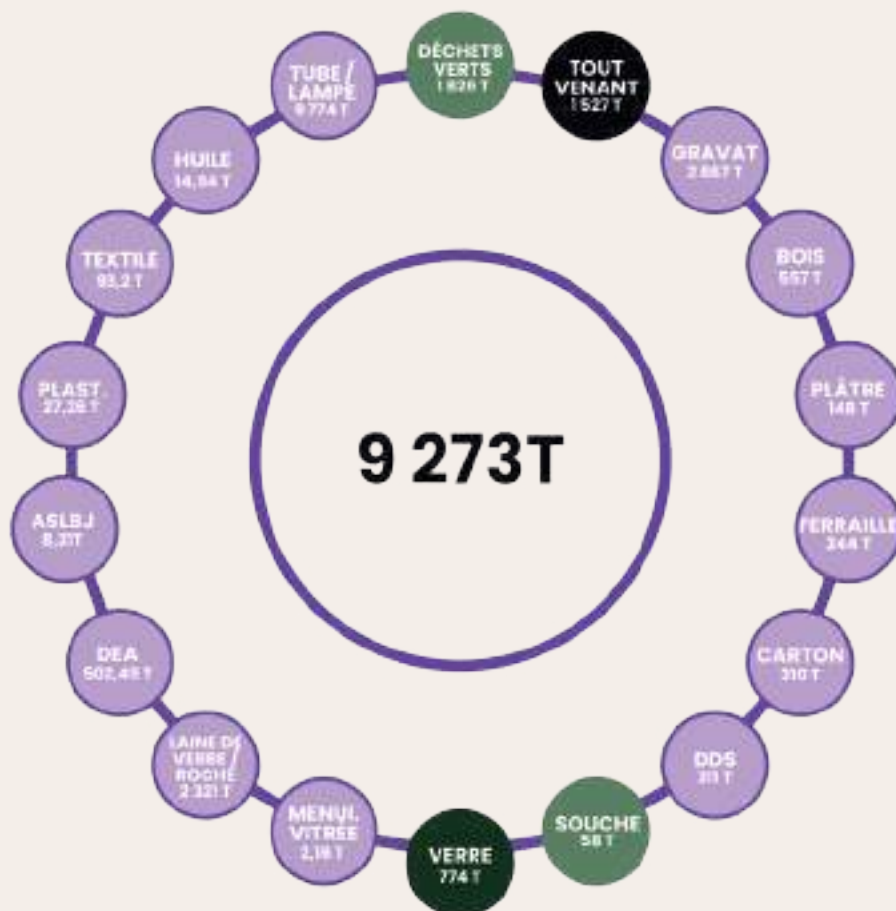
GESTION DES DÉCHÈTERIES

Nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Une nouvelle filière pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)

Loi Anti-Gaspillage pour une économie Circulaire (AGEC)

2023 : 7 766 T



Les 29 filières en déchèteries (Céret et Le Boulou)

- | | | | | |
|----------------------|---------------------|------------|-------------------|----------------------|
| 1. Plâtre | 7. Textiles | 13. Bois B | 19. Déchets verts | 25. Amiante |
| 2. Menuiserie vitrée | 8. Piles | 14. DEA | 20. Tout venant | 26. Extincteurs |
| 3. Laine de verre | 9. ECODDS | 15. ASL | 21. Gravats | 27. Bouteille de gaz |
| 4. Laine de roche | 10. Multi matériaux | 16. DEE | 22. Ferrailles | 28. Hors froid |
| 5. Huiles | 11. Plastiques | 17. EMR | 23. Cartons | 29. Recyclerie |
| 6. Tubes / lampes | 12. Bois A | 18. Verre | 24. Souches | |

PERSPECTIVES 2025

- La REP et les éco-organismes sont nés en réponse à l'obligation réglementaire des metteurs en marché de gérer les déchets issus de leurs produits, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.
- Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), dite pollueur payeur, existe en France dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dites AGECE, du 10 février 2020 a apporté, dans son axe «Mieux produire» notamment, une profonde refonte des filières REP, tant quantitative, que qualitative. D'ici 2025, en effet, ce sont 10 nouvelles filières de déchets qui devraient voir le jour et 6 qui sont des extensions de filières déjà existantes.



424

dossiers traités en
2024



+40%

de dossiers de
permis d'aménager
en 2 ans



+56%

de demandes liées
à l'accessibilité des
ERP par rapport à
2023

URBANISME

Service intercommunal partagé entre les Communautés de Communes du Vallespir et du Haut-Vallespir, il instruit les demandes liées au droit des sols (certificats, permis, accessibilité des ERP), assure une veille réglementaire et suit les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, CC). Il conseille les communes, accompagne la planification territoriale et facilite la coordination des projets d'aménagement entre acteurs publics et privés.

FAITS MARQUANTS 2024

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis le 1er janvier 2024, l'ordonnance n° 2022-1076 impose de joindre aux demandes d'autorisation et/ou en fin de travaux des attestations sur la prise en compte des risques, la réglementation thermique et l'accessibilité.

Le décret n° 2025-461 du 26 mai 2025 prolonge à 5 ans la validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1er janvier 2021 et le 28 mai 2024, afin de soutenir les secteurs du logement et de la construction.

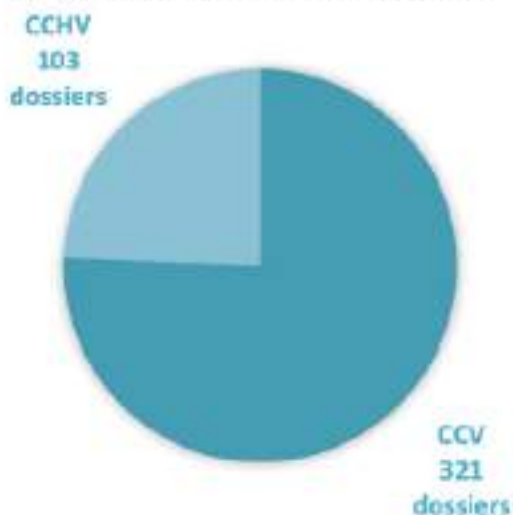
Le décret n° 2024-1043 du 18 novembre 2024 rend obligatoire la dématérialisation des demandes d'urbanisme pour les personnes morales dans les communes de plus de 3 500 habitants et autorise la réalisation des permis d'aménager par tranches successives.

RÉGLEMENTATIONS LOCALES, MODIFICATIONS ET RÉVISIONS EN COURS

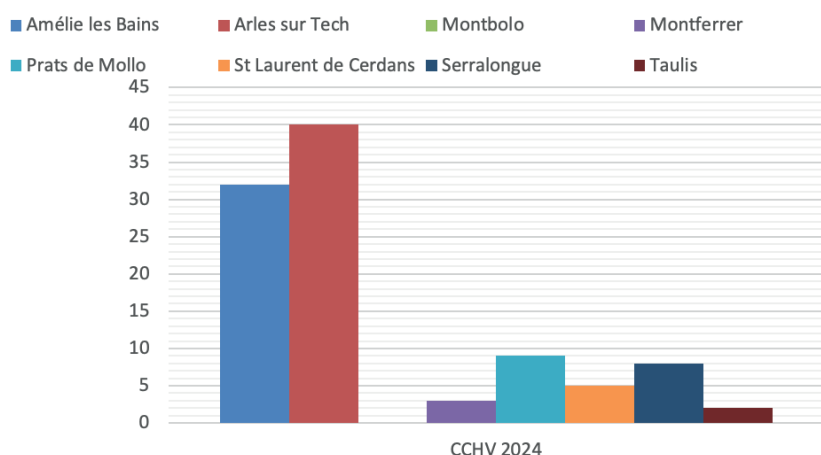
Le SCOT Littoral Sud, la carte communale de Vivès, le PLU de Reynes, et le PLU du Boulou sont en cours de révision.

La CCHV a lancé la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

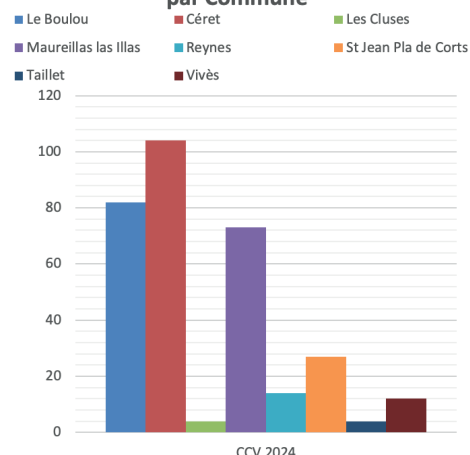
NOMBRE DE DOSSIERS PAR EPCI



Répartition en nombre de dossiers par Commune



Répartition en nombre de dossiers par Commune



PERSPECTIVES 2025

- Accompagnement à la territorialisation des objectifs du SCOT Littoral Sud.
- Suivi de la construction stratégique sur les ZAEr. (zones d'accélération des énergies renouvelables).
- Coordination et suivi de la consommation d'espaces en lien avec les objectifs ZAN (zéro artificialisation nette).



35

dossiers déposés
dans le cadre du PIG
«mieux se loger» en
2024



105 360€

de subventions
engagées



120

nouveaux
logements autorisés

HABITAT

La compétence Habitat et Politique de Logement de la CCV couvre la gestion d'opérations communautaires liées à l'accession à la propriété, la rénovation et l'adaptation des logements. Elle met en place des programmes de subventions pour améliorer l'habitat (logement social, lutte contre l'indignité, adaptation aux besoins) et assure un suivi de l'offre de logements pour répondre aux enjeux du territoire.

FAITS MARQUANTS 2024

LANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PACTE TERRITORIAL DU VALLESPİR

À la suite des réformes de l'ANAH, l'État a confié aux EPCI la mission du service public de la rénovation de l'habitat. La CCV, déjà engagée dans ce domaine, a signé un Pacte territorial avec l'État pour coordonner cette mission, créer un Guichet Habitat pour informer habitants et professionnels, et lancer un programme de subventions pour soutenir propriétaires occupants et bailleurs.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

La CCV élabore un Programme Local de l'Habitat pour adapter l'offre de logements aux besoins du territoire, favoriser la mixité sociale, anticiper les évolutions démographiques et intégrer la transition écologique. Cet outil stratégique renforce la cohérence des actions publiques et la coordination entre collectivités, bailleurs et partenaires locaux.

AVANT / APRÈS DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS RÉALISÉS CHEZ UN ADMINISTRÉ



PERSPECTIVES 2025

- Création d'un service public local de la rénovation de l'Habitat au travers du Pacte Territorial avec l'ANAH.
- Lancement des travaux du Programme Local de l'Habitat.
- Mise en place d'un programme d'aides directes aux travaux.



48%

d'avancement
moyen du Plan
Climat



200

agents rencontrés
dans le cadre des
«petits-déjeuner
thématiques» et des
«5 min du DD»



233 000€ HT

d'investissement
pour la réhabilitation
du chalet de l'Albère

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

1 personne chargée du suivi des programmes de développement durable et de la mise en œuvre de la stratégie.

1 personne dédiée aux mobilités durables.

1 personne dédiée à la transition énergétique.

Les postes ont été financés grâce au programme Avenir Montagnes Mobilités et au programme de Volontaire Territorial en Administration.

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La commission Transition Énergétique, présidée par Guy Gatounes, réunit 26 élus des 10 communes pour suivre le Plan Climat et les actions de transition énergétique. Elle s'est réunie 5 fois en 2024.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La stratégie énergie progresse mais reste en dessous des cibles fixées, tandis que la stratégie climat dépasse ses objectifs de réduction des émissions. La qualité de l'air est globalement conforme aux objectifs, sauf pour le SO₂ et le NH₃.

Énergie : réduction : -2 % (objectif -8 %) ; production ENR : +10 % (objectif +22 %)

Climat : réduction GES : -13 % (objectif -11 %)

Qualité de l'air : objectifs atteints sauf pour SO₂ et NH₃

Plans d'actions :



Exemplarité des collectivités :
63% des objectifs atteints



Mobilité décarbonée :
39% des objectifs atteints



Bâti performant et adapté :
45% des objectifs atteints



Agriculture et espaces naturels :
38% des objectifs atteints



Richesses naturelles :
54% des objectifs atteints

L'évaluation mi-parcours a permis d'actualiser le plan d'actions afin de refléter les évolutions du territoire. Évolutions :

intégration du travail sur un schéma partagé pour le développement des énergies renouvelables

la sensibilisation du grand public

la santé face au changement climatique (avec les actions du CLS)

les filières d'avenir pour l'économie du territoire

Les 10 communes ont pris part à l'évaluation mi-parcours et ont présenté leur état d'avancement.



GROUPE DE TRAVAIL TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En avril, le groupe de travail transition écologique s'est réuni pour suivre l'évaluation mi-parcours du Plan Climat, faire un bilan des « Petits Déjeuners Thématiques » et valider le concept des « 5 min du DD ».

CADASTRE SOLAIRE ET THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

400 personnes ont été rencontrées entre septembre 2022 et janvier 2025. Plusieurs formats ont été proposés pour informer le grand public : permanences, Aravia (3 éditions), soirées de la thermographie, permanences en distanciel et permanences sur le marché.



PETITS DÉJEUNERS THÉMATIQUES ET 5 MIN DU DD

Objectifs : sensibiliser tous les services de la CCV à la transition écologique. En 2024, **deux thématiques** traitées.



LES DÉCHETS

animé par le service Gestion et Valorisation des Déchets



L'EAU

animé par la Maison de l'Eau et de la Méditerranée

1 petit déjeuner = 10 sites de la CCV (les accueils jeunesse, les crèches, la collecte, Vall-Up et le siège).

+ 100 agents participent à chacune des thématiques.

Pour 2024-2025, un projet tutoré avec l'Université de Perpignan prévoit la réalisation de deux «Petits Déjeuners Thématiques»

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN VALLESPIR

En 2024, les 10 communes du Vallespir ont engagé, dans le cadre de la loi d'accélération, une réflexion commune pour aligner leur vision énergétique sur les objectifs du PCAET, définissant un cadre pour les énergies à développer. Ce travail se poursuivra en 2025.



CHALET DE L'ALBÈRE

Le projet de requalification durable et de repositionnement touristique du Chalet obtient un financement de 80 % via « Avenir Montagnes », pour un budget estimé à **233 000 € HT**.



Réhabiliter la structure et la toiture en vue d'une installation photovoltaïque en toiture



Travaux d'isolation des planchers, façade et menuiseries



Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage



Mise en place de panneaux photovoltaïque en toiture en autoconsommation



Réaménagements des dortoirs



Aménagement d'une salle commune

La commune a aussi renouvelé le mobilier et la literie, installé des chéneaux et remplacé le conduit de cheminée. Les travaux, achevés en avril 2024, ont été inaugurés en novembre 2024.



#ARAVIA

La 9^e édition aux lacs de Saint Jean Pla de Corts avec une nouveauté : le challenge Aravia, combinant épreuves sportives, courses d'orientation et défis écolos, qui a rassemblé un large public.

40 partenaires.

3 foodtrucks.

83 équipes.

251 participants.



MOBILITÉS DURABLES

La commission Mobilité et Tourisme Vert, présidée par Marc de Besombes Singla, réunit 18 élus des 10 communes pour suivre le Schéma de Mobilités Durables et les actions associées. Elle s'est réunie 5 fois en 2024.

ACCOMPAGNEMENT DE SAINT JEAN PLA DE CORTS DANS L'ÉLABORATION DE SON SCHÉMA COMMUNAL DE MOBILITÉS.

Saint Jean Pla de Corts a lancé un plan de déplacement concerté pour réduire la voiture dans le centre et favoriser les mobilités de proximité, avec six temps de concertation et l'appui de la CCV, du Commissariat de Massif et du bureau IMMERGIS. Un plan pluriannuel d'aménagement a été établi. Coût : **19 132,44 € TTC, financé à 50 %** par le Plan Avenir Montagnes Mobilités.

CARTE DES TEMPS PIÉTONS

La CCV a mené un projet avec les écoles et les centres de loisirs pour créer des cartes des temps piétons, sensibilisant les enfants à la marche. Réalisées lors d'animations dans quatre communes, ces cartes ont été adoptées par Maureillas Las Illas et Saint Jean Pla de Corts en remplacement de leurs plans de ville.

ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TECH OULRICH

La CCV a mené un projet pilote sur la zone Tech Oulrich pour promouvoir les mobilités alternatives, mais la faible participation a conduit à sa suspension. Deux livrets d'information ont été créés, un atelier vélo et le Challenge Mai à vélo organisés en 2024. Coût: **16 303,42 € TTC, financé à 50%** par le Plan Avenir Montagnes Mobilités.

MICRO-MISSION AREC

Avec l'appui de l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat, la collectivité a mené une micro-mission sur le covoiturage, réunissant trois ateliers pour identifier besoins et solutions. La priorité retenue est de mieux valoriser les plateformes existantes et de renforcer la communication sur l'offre de mobilité en Vallespir.

RANDONNÉES

La CCV s'appuie sur la Randonnée Céretane pour le suivi et le balisage de ses **17 itinéraires**. En 2024, **16 interventions** ont eu lieu sur **8 sentiers**. Un guide en 4 langues est disponible dans les offices de tourisme et à la Maison pour Tous de Maureillas Las Illas.

VÉLOROUTE VOIE VERTE

La CCV assure le suivi de la véloroute voie verte Pirinexus grâce à un patrouilleur qui signale les besoins d'intervention aux communes pour un entretien mutualisé. En 2024, 13 incidents ont été traités et une campagne de signalétique a été menée.



PERSPECTIVES 2025

- **PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) :**
Finalisation de l'évaluation à mi-parcours (débutée en juin 2023).
- **Chalet de l'Albère :**
Mise en œuvre de la phase 2 du projet : repositionnement touristique du site.
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables en Vallespir :**
Proposer une vision opérationnelle et concertée du développement des énergies renouvelables en Vallespir pour les 10 communes.
- **#ARAVIA :**
Organisation de la 10ème édition d'#ARAVIA aux lacs de Saint Jean Pla de Corts.
- **Accompagnement de la commune de Saint Jean Pla de Corts à la réalisation d'un schéma communal d'organisation des mobilités :**
Mettre en œuvre le plan pluriannuel établi et priorisé en concertation avec les habitants de la commune.
- **Accompagnement à l'organisation des déplacements des employés de la zone d'activités économiques Tech Oulrich :**
Faire connaître les solutions de mobilités existantes en Vallespir aux travailleurs du territoire.
Faire connaître les dispositifs et aides à destination des chefs d'entreprises du Vallespir pour faciliter les mobilités de leurs salariés.
- **Véloroute Voie Verte :**
Poursuite de la gestion en vue d'offrir un itinéraire qualitatif.
Déployer des aires de repos et services aux cyclistes en lien avec la véloroute voie verte.
- **Randonnées :**
Poursuivre le suivi et la gestion des sentiers.
Poursuivre la diffusion et la valorisation du guide.



CC VALLESPİR
DEVELOPPEMENT
DURABLE

COMMUNE DE L'ALBÈRE





VOIRIE ET TRAVAUX

Le service Voiries et Travaux de la Communauté de Communes du Vallespir joue un rôle essentiel dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures locales. Ce service se charge de la gestion, de l'entretien et de la réhabilitation des routes et patrimoine public. Leur mission inclut la surveillance régulière des voiries, la planification et l'exécution de travaux de réparation et d'entretien, ainsi que la coordination avec d'autres entreprises pour assurer la sécurité et la qualité de vie des habitants.

TRAVAUX DE VOIRIE

700 000 EUROS D'INVESTISSEMENT

Continuité piétonne avec la création de trottoirs sur l'avenue du Vallespir de Céret à la Cabanasse à Reynès.

Mise en place de radars et feux pour la sécurité à Reynès, Céret et Maureillas Las Illas.

Aménagement et renaturation de la place André Maratrat au Boulou.



Avenue du Vallespir - Reynès

Étude en cours : réaménagement de la RD115, au niveau du Pont de Reynès.



Place André Maratrat - Le Boulou

COLLECTE ET DÉCHETTERIES

0,4 MILLION D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Démarrage de la construction du nouveau pôle déchets, situé dans le parc d'activités Tech Oulrich à Céret.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

233 000 EUROS D'INVESTISSEMENT

Réhabilitation du chalet de l'Albère avec l'inauguration des locaux en novembre 2024. Travaux de consolidation de la structure et d'amélioration énergétique.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Inauguration de la réhabilitation de la friche industrielle Sainte Marguerite à Céret.

Mise hors d'eau, hors d'air 2,1 M€

Acquisitions foncier pour l'extension de Tech Oulrich **0.4 M€**

Étude en cours : aménagement de la Maison des Producteurs à Sainte Marguerite à Céret, Extension des parc d'activités Tech Oulrich à Céret et En Cavaillès au Boulou.

PERSPECTIVES 2025

- Travaux de viabilisation des parcs d'activités du Boulou et Céret.
- Travaux de la maison des producteurs.
- Travaux d'aménagement de l'entrée Ouest de la RD115 à Saint Jean Pla de Corts comprenant la création liaisons douces et d'aménagement paysager.
 - Travaux d'une plateforme ainsi que la requalification de la voirie au Pont de Reynès.
 - Désignation de la maîtrise d'œuvre architecturale pour le centre aquatique communautaire.



PÔLE PETITE ENFANCE

PRÉSENTATION

3 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE ou crèches)

68 places d'accueils collectifs sont proposées

1 Relais Petite Enfance (RPE)

14 réunions entre les directrices des crèches et l'animatrice du RPE

Mobilisation pour assurer des animations lors de différents événements tout au long de l'année



FAITS MARQUANTS EN 2024

Préparation de la modification des statuts de la Communauté de Communes prévue pour 2025 afin d'intégrer les compétences nécessaires à la mise en place du Service Public Petite Enfance.

Animations sportives hebdomadaires, encadrées par un animateur diplômé, proposées toute l'année dans chaque crèche, permettant aux tout-petits de découvrir diverses activités physiques adaptées.

Pour la première fois, toutes les demandes d'accueil en crèche intercommunale ont été satisfaites, permettant l'accueil de 31 nouveaux enfants à la rentrée 2024.

CHIFFRES CLÉS

148 enfants accueillis en 2024 (+8 par rapport à 2023)

52 enfants accueillis sont en situation de pauvreté (35%)

52 familles ont contacté directement le RPE

204 ateliers d'éveils ont été proposés par le RPE



INFORMATIONS

Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 toute l'année. Fermées les jours fériés, 1 semaine au printemps, 3 semaines en été, une semaine à Noël. Un accueil est toujours assuré sauf à Noël.

6 cafés et goûters des parents organisés.

Changement de toute la vaisselle : assiette et plateaux en inox, verres en verre.

Intervention d'une kinésithérapeute pour une formation « motricité libre »

Intervention de l'association « il faudra leur dire » sur les violences sexuelles.

Intervention de la médiation familiale lors d'une réunion des directrices.

Soirée thématique sur le sommeil.

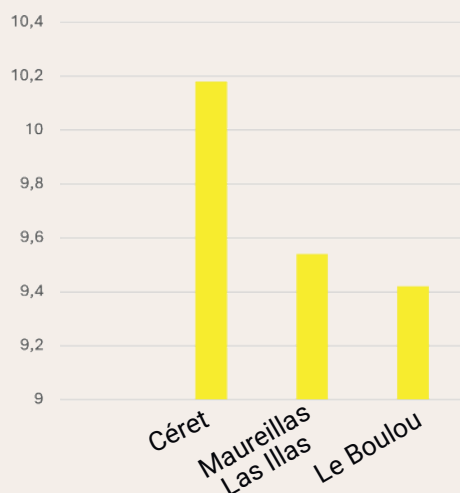
Achat de capteur de la qualité de l'air pour les crèches et le RPE.

Organisation d'une soirée thématique entre l'équipe de la crèche de Maureillas Las Illas et l'équipe ALSH maternelle de Maureillas Las Illas.

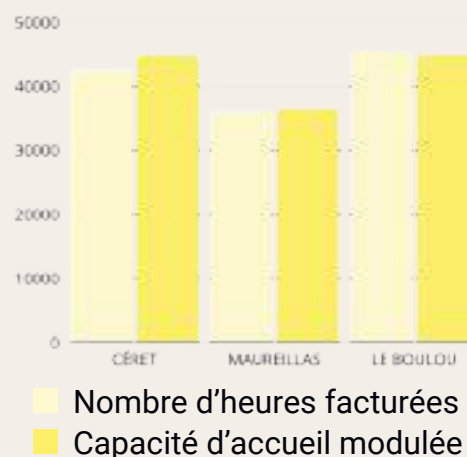
COÛT TOTAL

2024	CÉRET	MAUREILLAS	LE BOULOU
COÛT TOTAL CCV	91 988 €	48 614 €	86 982 €
COÛT TOTAL CCV PAR ENFANT	1 839,76 €	992,12 €	1 775,14 €
COÛT TOTAL CCV PAR HEURE DE PRÉSENCE	2,62 €	1,50 €	2,01 €

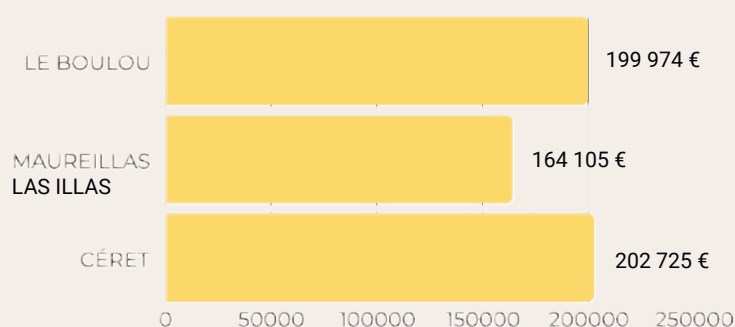
COÛT DE REVIENT PAR HEURE ET PAR ENFANT



FRÉQUENTATION



MONTANT PRESTATION CAF



RELAIS PETITE ENFANCE

INFORMATIONS

Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ; les fermetures sont les mêmes que les crèches.

Itinérance sur les communes de Le Boulou, Maureillas Las Illas, Saint Jean Pla de Corts, Reynes et Céret.

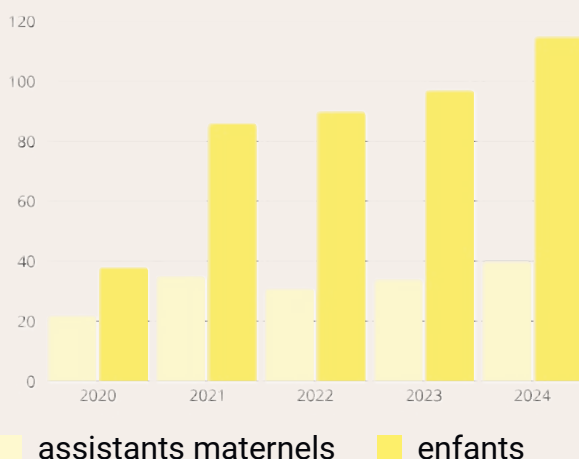
Propose des ateliers, accueille familles et assistants maternels, assure la gestion administrative.

32 assistants maternels ont signalé leur sous-activité au RPE en 2024.

27 assistants maternels ont bénéficié de l'accompagnement du RPE.



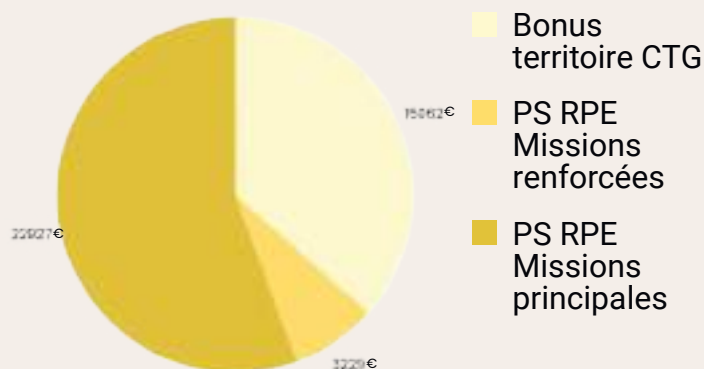
PARTICIPATION AUX ATELIERS DU RELAIS PETITE ENFANCE



COÛT DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS CAF

FONCTIONNEMENT	52 806 €
TOTAL SUBVENTIONS CAF	41 218 €
COÛT TOTAL CCV	11 587 €

RÉPARTITION DES PRESTATIONS CAF



PERSPECTIVES 2025

- Mise en place du Service Public Petite Enfance à partir de janvier 2025 :
 - Identifier les besoins des jeunes enfants (moins de 3 ans) et de leurs familles en matière de services et d'accueil.
 - Informer et accompagner les familles, via un relais petite enfance (RPE) obligatoire dès 2026 pour les communes de plus de 10 000 habitants.
 - Planifier le développement des modes d'accueil via un schéma pluriannuel, obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, sauf en cas de CTG conforme avec la CAF.
- La création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) intercommunal :
 - Favoriser les échanges entre parents et fournir conseils et informations sur l'éducation et la santé des enfants.
 - Proposer des jeux favorisant la relation adulte-enfant et accompagner l'enfant vers la vie en collectivité en facilitant la séparation avec les parents.





PÔLE ENFANCE JEUNESSE

INFORMATIONS

4 ALSH extrascolaires

ALSH maternel de Le Boulou, ALSH Maternel et ALSH élémentaire de Maureillas Las Illas et accueil ados.

5 ALSH périscolaires

dans les 8 écoles des communes de Céret, Le Boulou et Maureillas Las Illas.

10 agents directeurs et adjoints

29 animateurs en contrat

8 agents mis à disposition par les communes

10 associations qui interviennent auprès des enfants



BILAN À MI-PARCOURS DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un acteur clé des politiques sociales, notamment en matière d'enfance et de jeunesse sur le territoire communautaire. En 2021, une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée avec la Communauté des Communes du Vallespir, définissant des objectifs communs pour la période 2021-2025. Ce partenariat vise à soutenir un projet de territoire élargi. Parmi les actions développées, l'accent a été mis sur la sociabilisation des enfants de familles vulnérables, particulièrement renforcée en 2024 dans les communes du Boulou, Maureillas Las Illas et Céret.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DES SITES DE MAUREILLAS LAS ILLAS, LE BOULOU ET CÉRET

1033

enfants accueillis dans nos structures

34

enfants en situation de handicap

1207

enfants inscrits dans les écoles des 3 communes

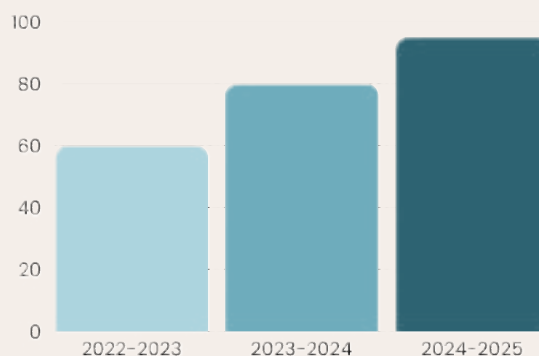
85,58% fréquentent le périscolaire

LE RÉFÉRENT ACCUEIL INCLUSIF INTERCOMMUNAL

Dispositif de soutien à la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les accueils périscolaires et extrascolaires

24 PIAM (Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs) 2023-2024 – 10 de plus depuis septembre 2024, objectif au moins 20 de plus, (obligatoire pour tous mais situation urgentes prioritaires)
Seuls les bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) entrent dans le dispositif de prise en charge par la CAF.
Le nombre d'heures par enfants réalisées bénéficiant de l'AAEH en 2024 : 5289 h (408 h d'accueil extrascolaire, 4602 h d'accueil périscolaire et 279h d'accueil ados).

ENFANTS RECENSÉS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



Besoins recensés à partir des dossiers d'inscription et des informations fournies par les parents



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PETD)

Outil de coordination locale initié par la collectivité qui associe tous les acteurs de l'éducation : écoles, périscolaire, familles, associations, collectivités...

Objectif : construire un parcours éducatif cohérent et de qualité pour chaque enfant, dans le respect des compétences de chacun.



Actions auprès des enfants :

- Jardins pédagogiques à Maureillas Las Illas et Le Boulou : projets intergénérationnels centrés sur le bien manger et le rythme des saisons.
- Partenariat avec Rural'Sport66 : journées communes et animations 2023-2025.
- Achat du jeu Rural Sport par le CLS*, animation intergénérationnelle avec Vallespir Santé.
- Randonnées découvertes de la faune et de la flore du territoire.
- Rencontres avec les EHPAD* autour des fêtes traditionnelles.
- Journées thématiques avec le CLS (manger / bouger, les effets du soleil).
- Visites de musées et expositions.
- Sorties culturelles sur le territoire.
- Journées de sensibilisation : gestes de premiers secours, pompiers, se déplacer à vélo etc...

BILAN EXTRASCOLAIRE DU TERRITOIRE

Les accueils de loisirs proposent un temps d'accueil ludique et pédagogique en dehors des sphères familiales et scolaires. L'objectif est de contribuer au développement personnel des jeunes, à leur épanouissement et à leur socialisation.

Site	HEURES / ENFANTS / RÉALISÉES EN 2023	NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE	HEURES / ENFANTS / RÉALISÉES EN 2024	NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE
ACCUEIL ADOS	12 275	66	12 223	66
ALSH MATER. LE BOULOU	7 188	83	8 484	83
ALSH MATER. MAURELLAS	7 464	86	8 998	78
ALSH ÉLÈVE MAURELLAS	10 908	88	9 856	74
TOTAL NIVE 2024	37 695	203	39 661	208

La fréquentation des ALSH est en augmentation en 2024 soit + 6,60% par rapport à 2023.



Un autre résultat positif est celui de la mixité sociale au sein de nos structures comme le démontre la répartition de fréquentation des familles selon le quotient.



MAINTIEN DU PARTENARIAT ASSOCIATIF ET COMMUNAL

Les accueils de loisirs proposent un temps d'accueil ludique et pédagogique en dehors des sphères familiales et scolaires. L'objectif est de contribuer au développement personnel des jeunes, à leur épanouissement et à leur socialisation.

8 associations locales interviennent en plus des associations partenaires : MJC au Boulou et le centre de loisirs associatif de Céret. C'est donc 2 nouveaux partenariats en 2024 :

Le Plaisir de Bouger – Country
Trampoline 2000
Tsuru – Self défense - Karaté Jutsu Céret
Le Boulou St Jean Football Club
Kenkyo Karaté Le Boulou
Game en Vallespir
EVV Entente Vallespir Basket
Gym Club de Céret



En contrepartie de leur investissement, les associations ont été financées pour un montant total de 44 906, 25€ pour le périscolaire.



PÔLE ÉVÉNEMENTIEL

Participation à 5 manifestations

- **Pâques** (30 mars)
- **Fête de la cerise** (18 / 19 mai)
- **Fête du Boulou** (1er juin)
- **Catal festa** à Maureillas (31 août)
- **Fête des familles** à Maureillas (19 octobre)



RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET À LA PARENTALITÉ (PSFP)

Programme éducatif d'acquisition et de renforcement des compétences familiales, destiné aux familles des enfants âgés de 6 -11 ans.

Ainsi, la 3e édition de PSFP a commencé en novembre 2024 au bénéfice de 7 familles du territoire, soit 9 enfants.
Les questionnaires de satisfaction des participants révèlent l'enthousiasme autour de ce projet.

Valoriser et soutenir les compétences parentales

Développer les compétences psychosociales des enfants

Élargir l'éventail des pratiques parentales

Renforcer et faciliter les relations parents enfants

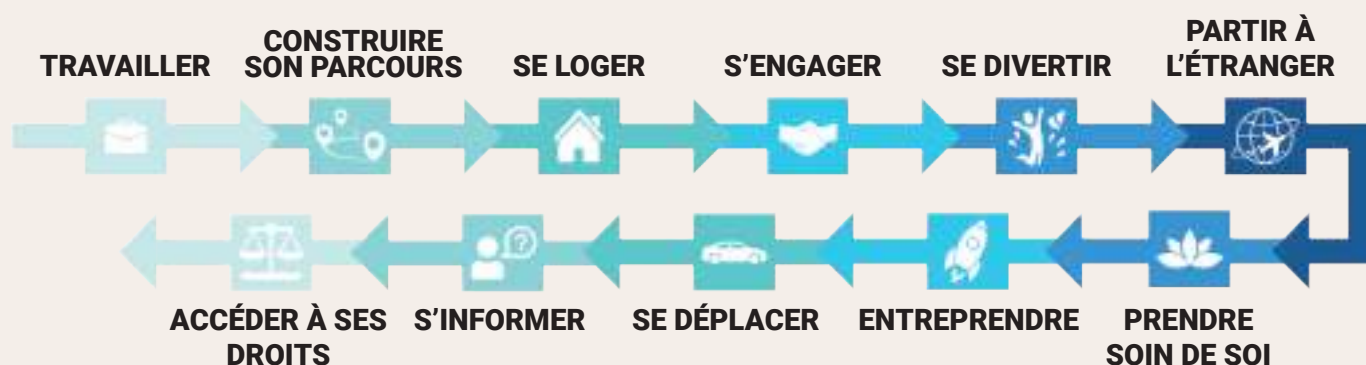


L'INFO JEUNES

L'Information Jeunesse est un droit essentiel permettant aux jeunes d'accéder à des réponses claires pour guider leurs choix de vie. Grâce à des professionnels formés, elle vise à renforcer leur autonomie. L'Info Jeunes de la Communauté de Communes du Vallespir est un espace ressource destiné aux 11-30 ans, offrant des informations fiables et actualisées sur 11 thématiques utiles au quotidien.



JEUNES SENSIBILISÉS DANS LE CADRE DES ACTIONS DE L'IJ	FRÉQUENTATION DES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'IJ	FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET DE L'IJ
3 218	6 455	1 730
+25%	+10%	+25%



RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DES ANTENNES INFO JEUNES ET ACTIONS PHARES DE 2024

Le label Information Jeunesse, attribué pour six ans par l'État, garantit un accès libre, gratuit, anonyme et sans rendez-vous à une information fiable pour tous les jeunes. En 2024, les antennes Info Jeunes du territoire ont obtenu ce label, délivré par la DRAJES, reconnaissant la qualité de leurs actions en faveur de la jeunesse.

UNE DYNAMIQUE « D'ALLER VERS » RENFORCÉE EN 2024

Renfort des actions sur le terrain en partenariat avec des acteurs locaux (CLSPD, CLS etc..). Actions phares :

- Soirée parentalité : prévention du harcèlement autour d'une pièce de théâtre.
- Journée du numérique : ciné-débat et ateliers sur les usages du numérique.
- Interventions en milieu scolaire : éducation aux médias, nutrition, prévention des risques liés aux stupéfiants
- Participation à des événements : forum de l'emploi, salon TAF, campagne logement de l'IJ au lycée de Céret.

ESPACE D'INITIATIVE JEUNES

118



jeunes
accompagnés
en 2024

62 filles et 38
garçons de 14
à 17 ans

13 filles et 5
garçons de 18
à 25 ans



L'ACCUEIL ADO

147 jeunes accueillis entre les séjours et les activités.

12 515 heures enfants réalisés en 2024.

Propose un accueil libre pendant le temps périscolaire et extrascolaire.

Activités proposées pour répondre aux attentes des jeunes de 11 à 14 ans.

L'accueil des 14 - 17 ans est ouvert pendant les vacances et les vendredis soir



UN NOUVEL ESPACE POUR LES PLUS DE 14 ANS

Suite à une baisse de participation en 2023 des jeunes de plus de 14 ans aux activités de l'accueil ados, la Communauté de Communes du Vallespir a repensé son offre pour mieux répondre à leur besoin d'autonomie et d'engagement.

Objectifs :

- Redynamiser l'implication des jeunes dans la vie locale
- Encourager leur autonomie et leur esprit d'initiative
- Rendre les ressources plus accessibles et visibles
- Créer un lieu attractif, d'échange et de projets

Dispositifs mis en place :

F.A.I.T (Fonds d'Aides à l'Initiative Territoriale) : appel à projet pour soutenir

- des initiatives culturelles, solidaires, de mobilité, etc.

Aides à la mobilité, vacances autonomes,

- formation BAFA et engagement volontaire



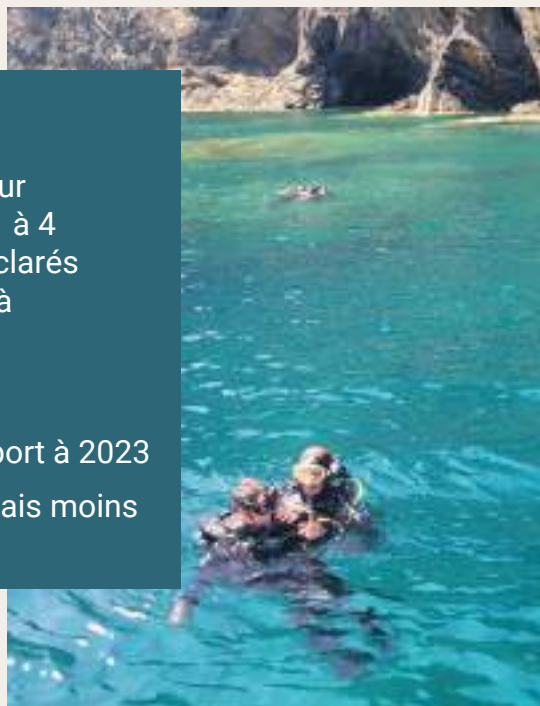
SÉJOURS 2024

La Communauté des Communes du Vallespir propose pour chaque période de vacances, un ou plusieurs séjours de 1 à 4 nuitées. Ces mini-camps ou séjours de vacances sont déclarés conformément à la législation en vigueur et sont ouverts à l'ensemble des jeunes de 11 à 17 ans de la communauté.

4 séjours réalisés.

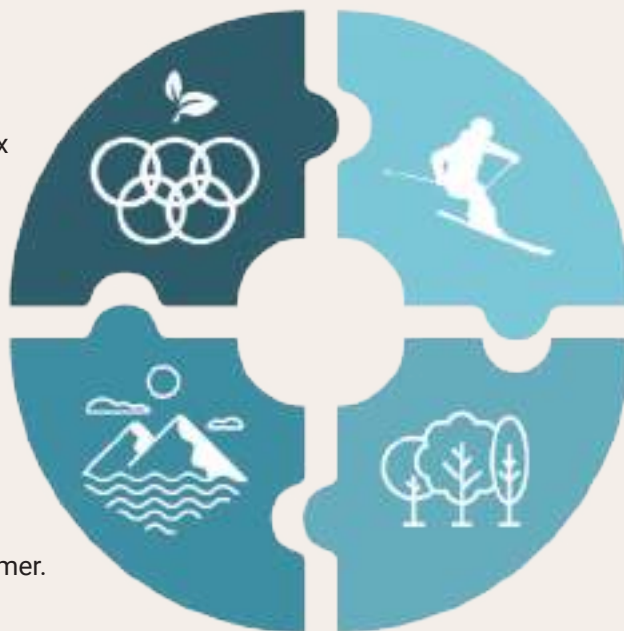
99 jeunes dont 40 entre 14 et 17 ans (+10 jeunes par rapport à 2023)

Le service a accueilli plus de jeunes sur moins de jours mais moins de 14-17ans car le séjour des 14-17ans a été annulé.



Raid Nature Olympique

Challenge par équipe autour de l'environnement et du développement durable, inspiré des épreuves des Jeux Olympiques.



Ski à Nuria

Sports de montagne, prévention des risques des sports d'hiver, immersion dans l'espace transfrontalier de la Catalogne Sud.

Mar i Munt

Découverte du littoral et du milieu marin à Banyuls sur mer.

Pleine nature en Ariège

Découverte de l'Ariège et des activités de pleine nature.

PERSPECTIVES 2025

La CTG actuelle se termine fin 2025. Une prolongation d'un an a été demandée à la CAF afin de lancer une nouvelle CTG au 1er janvier 2027, permettant aux élu·es municipaux, nouvellement en poste, de participer à son élaboration pour la période 2027-2031.

- Reprise en régie au 1er janvier 2025 des ALSH du Boulou et de Céret.

À la suite de la réorganisation du service Info Jeunes en 2024, la réouverture de l'antenne du Boulou est prévue en 2025 pour renforcer l'accessibilité et la proximité de l'information auprès des jeunes du territoire.

- Une navette sera mise en place pour faciliter le transport des jeunes de 14 à 17 ans sur tout le territoire. Les jeunes de 14 ans pourront s'inscrire dans les trois accueils.
- Des activités communes seront organisées entre les deux accueils 11-14 ans, avec des journées réunissant les trois accueils à chaque période de vacances.

SEJOUR VACANCES RAID NATURE OLYMPIQUE

Du 29 au 31 Octobre 2024 - Pour les 11-17 Ans



WAVESURF PARCOURS DANS LES ARBRES ESCALADE EN SALLE
PISCINE ARGELES SUR MER TIR A L'ARC LANCER DE JAVELOT ET DE POIDS
TENNIS DE TABLE SPORTS COLLECTIFS TRAMPOLINE PARK ET...
VTT SUR LA VOIE VERTE - DEPART FORT DE BELLEGARDE
HEBERGEMENT EN MOBILE HOMES AU CAMPING LA VALLEE A ST JEAN PLA DE CORTS

Dossier pédagogique téléchargeable sur www.vallespir.com onglet enfance/jeunesse puis séjours vacances
Inscriptions dès le 25 Septembre 2024 sur Céret, Le Boulou et Maureillas de 14h à 17h
dans une des structures du Service Enfance Jeunesse Intercommunal du Vallespir
Voir lieux et coordonnées sur le site de la Communauté de Communes du Vallespir (Flasher le QR Code)

TARIFICATION
SELON QUOTIENT FAMILIAL
DE 54€ A 180€



Plus d'information sur
www.Vallespir.com
ou auprès du
Directeur du Séjour
07 82 12 51 63



MARCHÉS PUBLICS APPELS D'OFFRES



15

procédures de
marchés publics
lancées en 2023



dont **14** procédures
adaptées (MAPA)
et **1** Appel d'Offre
Ouvert (AOO)



1,1M

d'euros investis sur
le territoire par le
biais de la
commande publique

COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique regroupe l'ensemble des achats effectués par la Communauté de Commune du Vallespir, afin de se procurer des biens, des services ou des travaux.

PRINCIPAUX MARCHÉS PUBLIÉS OU ATTRIBUÉS

MARCHÉS DE FOURNITURES

Relance du marché pour le nettoyage des locaux de la collectivité, marché de fourniture et d'acheminement d'électricité, mise à disposition de bennes, enlèvement et transport des déchets issues des déchèteries de la CCV.

MARCHÉS DE TRAVAUX

Construction d'un pôle déchets communautaire, déploiement de services aux cyclotouristes du Vallespir.

MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Mission de maîtrise d'œuvre pour réaménagement des voies du secteur de la gare à Céret, maîtrise d'œuvre pour la requalification d'une voie et création de lots sur la parc d'activités en Cavallès au Boulou.

UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI BÉNÉFICIE AUX TPE-PME ET À L'ÉCONOMIE LOCALE

85% de nos contrats sont attribués à des TPE-PME.

84% des titulaires de nos marchés sont des entreprises des Pyrénées Orientales (55 % en montant).

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La quasi-totalité de nos consultations prend en compte les problématiques de développement durable soit dans les critères de sélection soit dans les cahiers des charges techniques.



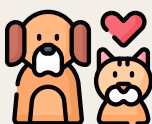
PERSPECTIVES 2025

- Potentiel transfert de la compétence eau / assainissement à compter du 1er janvier 2026. Études en cours.
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace aquatique communautaire.
- Relance de la fourniture des repas pour les crèches et le périscolaire.
- Lancement des travaux pour la maison des producteurs et la pépinière AGRITECH.



38

prises en charge /
captures d'animaux



- 55

captures d'animaux
par rapport à 2024



- 3

ramassages de
cadavres par
rapport à 2024

FOURRIÈRE ANIMALE

Depuis 2017, la Communauté de Communes du Vallespir gère la compétence « Fourrière animale » pour ses 10 communes. Le contrat confié à la société SACPA CHENIL SERVICE, initialement prévu jusqu'en 2023, a été prolongé jusqu'en 2029. Cette délégation est portée par un groupement de commandes réunissant plusieurs communautés de communes.

LE RÔLE DU DÉLÉGATAIRE

Dans le cadre de la délégation de service public, le titulaire assure sur tout le territoire de la CCV les prestations prévues au contrat :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants,
- La capture et la prise en charge des animaux blessés ainsi que leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire,
- La prise en charge des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kilos et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire,
- La gestion de la fourrière animale.

TYPE D'INTERVENTION PAR COMMUNES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

COMMUNES	PRISE EN CHARGE	RAMASSAGE DE CADAVRES
CÉRET	16	2
LE BOULOU	14	14
MAUREILLAS LAS ILLAS	4	-
SAINT JEAN PLA DE CORTS	2	-
REYNÈS	2	-
LE PERTHUS	2	-
TOTAL	38	16



Espace France Services Vallespir Céret

ACCÈS AUX DROITS

La Communauté de Communes du Vallespir coordonne plusieurs dispositifs pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et l'usage des outils numériques (smartphone, tablette, ordinateur), en lien avec les politiques nationale et départementale. L'objectif est de renforcer l'accès aux droits et de lutter contre la fracture numérique.

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES DU DÉPARTEMENT

Le dispositif des Pyrénées-Orientales, soutenu par le plan France Relance, poursuit son déploiement sur le territoire du Vallespir en partenariat avec la CC Vallespir et les mairies.

Permanences depuis le mois de février pour aider les usagers dans leurs démarches en ligne.

Aide individuelle ou ateliers collectifs.

Lieux des permanences :

Saint Jean Pla de Cort (Mairie)
tous les mardis

Le Perthus (Mairie)
2 lundis par mois

Maureillas Las Illas (MPT)
tous les lundis et vendredis

Céret (Médiathèque)
*tous les mardis et mercredis
+ tous les jeudis en vendredis
matin*

Reynès (Mairie)
jeudi matin 1 semaine sur 2

Le Boulou (Médiathèque)
tous les jeudis et vendredis



L'ESPACE FRANCE SERVICE

L'Espace France Services du Vallespir a célébré ses 3 ans le 15 décembre 2024. Sa fréquentation est en constante augmentation, avec 4 083 accompagnements en 2024, principalement pour des demandes de retraite, d'immatriculation de véhicule et de déclarations de revenus en ligne.

4 083

demandes
traitées

+ 23,07%

de demandes
par rapport à
2023

17,5

entretiens
par jour
d'ouverture



Répartition des usagers par communes de 2024

Évolution des demandes sur 3 ans

COMMUNES	2022	2023	2024
CÉRÉT	1 602	1 834	2 398
LE BOULOU	271	345	307
MAUREILLAS	143	162	162
REYNÈS	78	80	87
ST JEAN PLA DE CORTS	65	71	112
LE PERTHUS	24	14	37
TAILLET	6	10	20
VIVÈS	0	6	11
LES CLUSES	0	0	12
L'ALBÈRE	0	1	9

22,73% des demandes concerne des usagers hors territoire CCV

Les agents ont participé à la 2ème rencontre régionale des France Services à Toulouse. France service s'est définitivement installé comme un service public pérenne à la disponibilité de toute la population du territoire, le partenariat entre la MSA et la Communauté de Communes du Vallespir va donc se poursuivre.

Répartition des demandes

PARTENAIRE	NOMBRE DE DEMANDES	TAUX
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (ANTS)	925	26.20%
L'ASSURANCE MALADIE (CPAM)	720	20.39%
L'ASSURANCE RETRAITE (CNAV)	491	18.89%
CAISSE D'ALLOC. FAMILIALE (CAF)	321	11.47%
LA MSA	290	10.85%
DIRECT. GEN. DES FIN. PUBLIQUES	226	5.30%
POINT JUSTICE	111	3.14%
FRANCE RENOV	49	1.39%
FRANCE TRAVAIL	33	0.93%
CHÈQUE ÉNERGIE	22	0.62%
ACTES ÉTAT CIVIL	18	0.51%
LA POSTE	11	0.31%

PERSPECTIVES 2025

Réaménagement et agrandissement de l'espace France services pour mieux accueillir les usagers et assurer la sécurité des agents d'accueil.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coordination des politiques de santé à l'échelle locale, visant à répondre aux enjeux prioritaires du territoire et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Le CLS «Ma santé en Vallespir» a été signé en décembre 2022 par les Communautés de Communes du Vallespir et du Haut Vallespir, l'ARS Occitanie et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Développement de l'exercice coordonné en favorisant l'émergence de la CPTS.

2 nouveaux centres de santé : Céret et Amélie les bains-Palalda.

Déploiement du **médicobus** : projet déposé et validé.



PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

2 journées de dépistages organisées : «santé femme» à la clinique du Vallespir et «journée sans tabac» à l'hôpital de proximité du Boulou.

Création d'un espace sans tabac au Boulou.

Mise en route de la «médiation sport santé»: activités physiques adaptées au Centre Médico Psychologique, à l'Hôpital de jour de Céret et à l'association «Agir ensemble».

Nouvel antenne Maison Sport Santé : inauguration de l'association «Vallespir sport santé» à Arles sur Tech.

Prévention des addictions dans les écoles (CM2 et 5èmes). Organisation de journées de préventions et d'ateliers.

SANTÉ MENTALE

Projet innovant : «en route vers la mer», projet sur **2 jours** qui a rassemblé plus de **50 personnes** (patients, soignants, associations de VTT et élus). Départ de Céret direction Argelès.

Objectifs : sport, dépassement de soi et plaisir partagé.

Assemblée plénière du CLS en Octobre.

Labellisation du Conseil Local de Santé Mentale « Ma santé en Vallespir » par l'ARS Occitanie, ouvrant droit à des financements supplémentaires.



PERTE D'AUTONOMIE

Renforcement des liens entre les porteurs de projets du territoire et les soignants.

Intégration des ateliers financés dans les parcours de soins sur le territoire.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Organisation de campagnes de mesure du radon dans les ERP datant de moins de 6 ans (crèches, écoles primaires), conseils et préconisations.

PERSPECTIVES 2025

- Organisation de campagnes de mesure du radon dans les établissements recevant du public (ERP) et auprès du grand public en lien avec le prestataire.
- Participation au dépôt de candidature du "Médicobus", pour favoriser le "aller vers" et l'accès à un médecin traitant pour tous.
- Poursuivre le soutien à l'ouverture du Centre Médical de Céret.
- Création d'un site internet santé en Vallespir pour une meilleure visibilité des actions et des acteurs du territoire.
- Mise en route de la "Médiation santé sport" l'accès à l'activité physique et à la santé pour les publics en situation de précarité.
- Poursuivre le développement de l'offre de consultation sur le territoire en renforçant les partenariats initiés avec le Centre Hospitalier de Perpignan, de Thuir notamment.
- Poursuivre les actions de prévention favorables aux changements de comportements et à la promotion de la santé, notamment sur les publics jeunes, le dépistage des cancers et la lutte contre les addictions sur le territoire.



+ 200

connexions au portail
SIG agents de la CCV



31 258

parcelles
cadastrales mises à
jour chaque année
sur le territoire de la
CCV



29

zones sélectionnées
pour l'accélération du
développement des
énergies renouvelables

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Ce service est mutualisé avec la Communauté de
Communes du Haut Vallespir.

Il assure un support aux services de la CCV dans la
gestion de leur données géographiques, création de
cartes, acquisition de données, création d'applications
cartographique Web ou mobile.

RETOUR SUR QUELQUES PROJETS DE 2024 :

SUIVI DU TAUX DE REMPLISSAGE ET DES INCIDENTS SUR LES COLONNES

Le service a déployé une
application mobile pour
signaler les incidents
près des colonnes
(dépôts sauvages,
incivilités) et un outil de
gestion avec tableaux de
bord pour le suivi par le
responsable du pôle.

MISE EN PLACE D'OUTILS NUMÉRIQUES POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE VALLESPİR :

Le service a appuyé le
développement durable
dans l'identification
des zones favorables à
l'implantation d'énergies
renouvelables en
Vallespir.

SUIVI DES DONNÉES ZAN (ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE)

Suivi de la consommation d'espace sur le territoire de la CCV afin de respecter les objectifs de la loi « Zéro Artificialisation Nette ».

OBSERVATOIRE DU TOURISME

Le service SIG a aidé l'Office de Tourisme Intercommunal du Vallespir à collecter et traiter les données d'observation touristique via des enquêtes auprès des professionnels et des visiteurs.

MIGRATION DES APPLICATIONS SIG

En 2024, le service a migré une cinquantaine d'applications Web SIG de la CCV, améliorant leurs performances et fonctionnalités.

ORGANISATION DE LA JASIG 66 À LA MAISON DE L'EAU ET DE LA MÉDITERRANÉE AU BOULOU

En Juin 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir 80 géomaticiens dans le cadre de la Journée Professionnelle de Acteurs du SIG 66. Au programme de cette journée : occupation du sol, images satellites, IA, drones et évolutions réglementaires...



JASIG



SIG 2024 - Paris

PERSPECTIVES 2025

- Suivi des interventions techniques.
- Suivi des parcelles CCV à débroussailler.
- Mise en place d'un outil pour le développement du transport à la demande sur le territoire.
- Mise en place d'outil de suivi des créateurs d'entreprise mutualisé entre le Vallespir et le Haut Vallespir.
- Participation à la création d'un observatoire départemental de la consommation d'espace basé sur les données IGN enrichies.



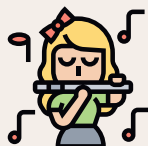
18

disciplines
enseignées



5

ateliers dispensés



277

élèves inscrits
sur les deux
communautés de
communes

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est une école de musique qui propose une grande variété d'enseignements : instruments à vents, à cordes, piano, percussions, instruments amplifiés, chant, musique catalane... Un jardin musical et un éveil musical sont proposés aux plus jeunes dans les différents lieux des communautés de communes du Vallespir et du Haut Vallespir

EFFECTIF DE L'ÉCOLE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

DISCIPLINE	HAUT VALLESPİR	VALLESPİR
Piano	31	46
Chant	4	16
Trompette	12	9
Trombone	5	9
Batterie	10	38
Percussions	-	6
Saxophone	4	11
Clarinette	2	3
Guitare classique	13	20
Guitare Électrique	-	2
Éveil	6	9
Instruments traditionnels	6	5
Violon	5	11
Violoncelle	-	6
Flûte	2	6
Accordéon	-	1
TOTAL	101	197

Au total 18 disciplines sont enseignées entre les deux communautés de communes hors éveil musical.

ACTIVITÉS DE L'EMV

Vendredi 26 Janvier 2024 : concert des vœux de la CCHV

Samedi 3 février 2024 : les classes de cordes ont participé à la journée commémorative de la retirada à Céret / participation à la Festa de l'Os Petit à Arles sur Tech

Samedi 13 Février 2024 : participation à la fête de l'Ours à Prats de Mollo la Preste

Dimanche 16 Mars 2024 : concert des percussions pour le match de Rugby à Céret

Samedi 27 Avril 2024 : audition des classes de piano du Haut Vallespir

Vendredi 3 Mai 2024 : audition des classes de batterie à Céret

Samedi 4 Mai 2024 : audition des classes de chant, violon, violoncelle, flûte, instruments catalans, guitare, trompette, trombone et saxophone, clarinette tible graille à Céret

Mardi 14 Mai 2024 : 2024 audition concert de la classe de musique actuelle de l'école de musique à Céret

Vendredi 17 Mai 2024 : concert à Palalda classe de batterie du Haut Vallespir

Mercredi 22 Mai 2024 : audition des classes de piano du Vallespir à Céret

Mercredi 29 Mai 2024 : examen de fin d'année de formation musicale (écrit et oral)

Samedi 15 Juin 2024 : groupe TBS de l'EMI pour « The Johnny Hally-Day, hommage à Jonny Hallyday » à Céret »

21 - 22 et 26 Juin 2024 : concerts à Saint Jean, Prats et Céret pour la fin d'année «la maison enchantée»

Jeudi 01 Août 2024 : participation à la IIIe édition de Coblissim

Vendredi 02 Août 2024 : participation au festival 543 à « Rouge ou mort » Coustouges

Dimanche 14 Septembre 2024 : journée Inauguration au musée de la Musique de Céret

Vendredi 20 Décembre 2024 : participation de la batucada au marché de Noël de Maureillas

PERSPECTIVES 2025

- Développement de l'enseignement des instruments catalans pour asseoir l'identité de l'École de Musique du Vallespir.
- Création d'une comédie musicale et 3 spectacles de fin d'année scolaire, à Saint Jean Pla de Corts, Prats de Mollo et Céret.



78

vidéos réalisées
durant l'année



2 agents

composent le
service



3

mag réalisés au
cours de l'année
2023

COMMUNICATION

Le service communication fonctionne comme une agence intégrée.

Sa mission : concevoir et diffuser les supports qui mettent en valeur les compétences de la collectivité dans des domaines variés (développement économique, tourisme, environnement, santé, enfance, jeunesse...)

Polyvalent, le service assure notamment la rédaction et la mise en page du magazine trimestriel diffusé auprès des habitants, et valorise les projets phares du territoire.

Au-delà de la création graphique, audiovisuelle et éditoriale, elle dispose aussi de savoir-faire techniques comme le pilotage de drones, la photogrammétrie et la réalisation d'orthophotos.

Véritable passerelle entre la collectivité et ses différents publics, le service communication est un acteur stratégique du rayonnement et de l'attractivité du Vallespir.

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES RENDEZ VOUS DE VALL-UP

Animation de 18 ateliers, 2 afterworks.



CAMPAGNES DE COM. POUR LES ÉVÈNEMENTS DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et mise en place des campagnes de communication : Les rencontres inter-entreprises, les trophées de l'éco, Forum «Osez l'entreprise»



SERVICE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

En lien avec la mise en place du nouveau mode de collecte de 2023 Continuité des campagnes de sensibilisation sur le **MIEUX TRIER, MIEUX CONSOMMER.**



SERVICE TECHNIQUE

SUIVI DE CHANTIER

Suivi photos et vidéos des différents travaux de voiries et chantiers sur le territoire.



SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHALET DE L'ALBÈRE

Préparation et couverture de l'inauguration du chalet de l'Albère :

- **Réalisation d'une vidéo** (présentation du chalet et des APN)
- Mise à disposition d'informations et de cartes via smartphone grâce à un **Qr code dynamique**.



ARAVIA

Création graphique et audiovisuelle pour promouvoir la 9^e édition, avec appui au service développement durable dans la conception du nouveau format « Challenge Aravia ».



OUTILS DE COMMUNICATION

Accompagnement du service Développement Durable dans la conception et la diffusion des différents projets autour des mobilités durables.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

CRÉATION LOGO

Conception et la réalisation du logo officiel du CLS.



SITE WEB

Intervention dans l'écriture du cahier des charges du site internet « MA SANTÉ EN VALLESPİR » avec le choix du prestataire et le suivi du projet.

SANTÉ MENTALE

Réalisation une vidéo du projet « EN ROUTE VERS LA MER ».



PERSPECTIVES 2025

- Mise en ligne des nouveaux sites web de la Communauté de Communes du Vallespir et Vall-Up.
- Création de la BD Vall-Up volume 2.
- Mise en page du projet de territoire.



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

2 Avenue du Vallespir
66400 Céret

04 68 87 69 05

accueil@vallespir.com



www.vallespir.com